



TABEAU DE BORD

Les bénéficiaires des
Points Régionaux Conseil
VAE et d'un accompagnement
en 2024 en Nouvelle-Aquitaine

2025

Cahier de
l'observatoire

TABEAU DE BORD

Réalisé avec le concours des mandataires porteurs (et leurs prestataires) :



- **Synthèse – [Page 7](#)**
- **Informations collectives et démarches employeurs dans les PRC néo-aquitains en 2024 – [Page 12](#)**
- **L'entretien conseil dans les PRC en 2024 – [Page 15](#)**

Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE– [Page 18](#)

Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil– [Page 27](#)

L'issue du conseil VAE– [Page 34](#)

Zoom sur des publics spécifiques – [Page 36](#)

- **La situation 3, 6 et 12 mois après un entretien conseil dans un PRC néo-aquitain – [Page 41](#)**

La situation à 3 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 43](#)

La situation à 6 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 47](#)

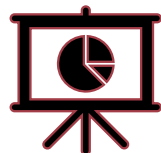
La situation à 12 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 51](#)

- **Bilan de la consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine reçus en 2024 – [Page 57](#)**
- **L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi en 2024 – [Page 62](#)**
- **Pour aller plus loin.... Les ressources disponibles – [Page 67](#)**

L'observatoire des parcours VAE



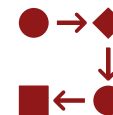
Objectif : Dynamiser la VAE en Nouvelle-Aquitaine et mieux cibler les actions en matière de VAE.



Méthode et résultats attendus : Constituer un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle-Aquitaine



Identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE au niveau régional, depuis la phase de conseil (PRC).



Capitaliser, mutualiser les sources d'informations, connaissances et expériences.



Diffuser des données d'études sur la Nouvelle Aquitaine.



Outiller les pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE.



Pilotage : Région Nouvelle-Aquitaine, DREETS et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.



Des échanges avec les Points Régionaux Conseil VAE.



<https://www.cap-metiers.pro/pages/525/Observatoire-regional-VAE.aspx>

Information, conseil et parcours VAE

La Région Nouvelle-Aquitaine organise **un réseau de Points Régionaux Conseil VAE** qui propose dans chaque département **une offre de service de proximité**. Les conseillers des PRC VAE reçoivent et informent gratuitement tout public sur ses droits et l'aident à choisir la certification adaptée à son expérience.

La Région a relancé un marché information et de conseil à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des PRC, qui est clos depuis le 31 mars 2025.

En amont de toute démarche, le candidat va devoir identifier le projet de certification le plus approprié au regard de son projet professionnel et de son parcours. Il peut être conseillé par un Point Régional Conseil VAE pour disposer de toutes les informations utiles et échanger sur les différentes options possibles

Cas 1 : la certification est proposée sur le site [France VAE](#)

Le candidat se connecte sur le site France VAE. Il sélectionne son projet de certification référencé sur le site et dépose sa candidature. Il peut être aidé par un Point Régional Conseil VAE.

Il sélectionne un [architecte accompagnateur de parcours](#) qui va examiner la faisabilité du projet et transmettre au certificateur le dossier de faisabilité. Si le dossier est recevable, il peut réaliser son parcours d'accompagnement. L'architecte envoie le dossier de validation au certificateur. Selon la certification, le candidat se présente à un jury qui évaluera l'expérience au cours d'entretien et/ou d'une mise en situation professionnelle.

Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie avec des blocs de compétences.

[Télécharger le schéma synthétique du nouveau parcours VAE.](#)

Cas 2 : la certification n'est pas encore proposée sur le site [vae.gouv.fr](#)

Le candidat peut être guidé par un Point Régional Conseil VAE.

Il prend contact avec le certificateur qui établira si la demande est recevable. Il complète un dossier de VAE en exposant l'expérience. Il peut être accompagné s'il le souhaite.

Selon la certification, le candidat se présente à un jury qui évaluera l'expérience au cours d'un échange ou d'une mise en situation professionnelle. Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie avec des blocs de compétences.

[Télécharger le schéma du parcours-type d'un candidat à la VAE.](#)

Le jury est constitué de professionnels et de formateurs. Il vérifie si l'expérience présentée dans le dossier du candidat correspond réellement à des compétences et connaissances exigées par le certificateur. Il peut valider totalement ou partiellement les acquis. Il peut également refuser la validation si les acquis ne correspondent pas à la certification visée. Une certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue à l'issue d'une formation.

Le réseau des PRC néo-aquitains

12

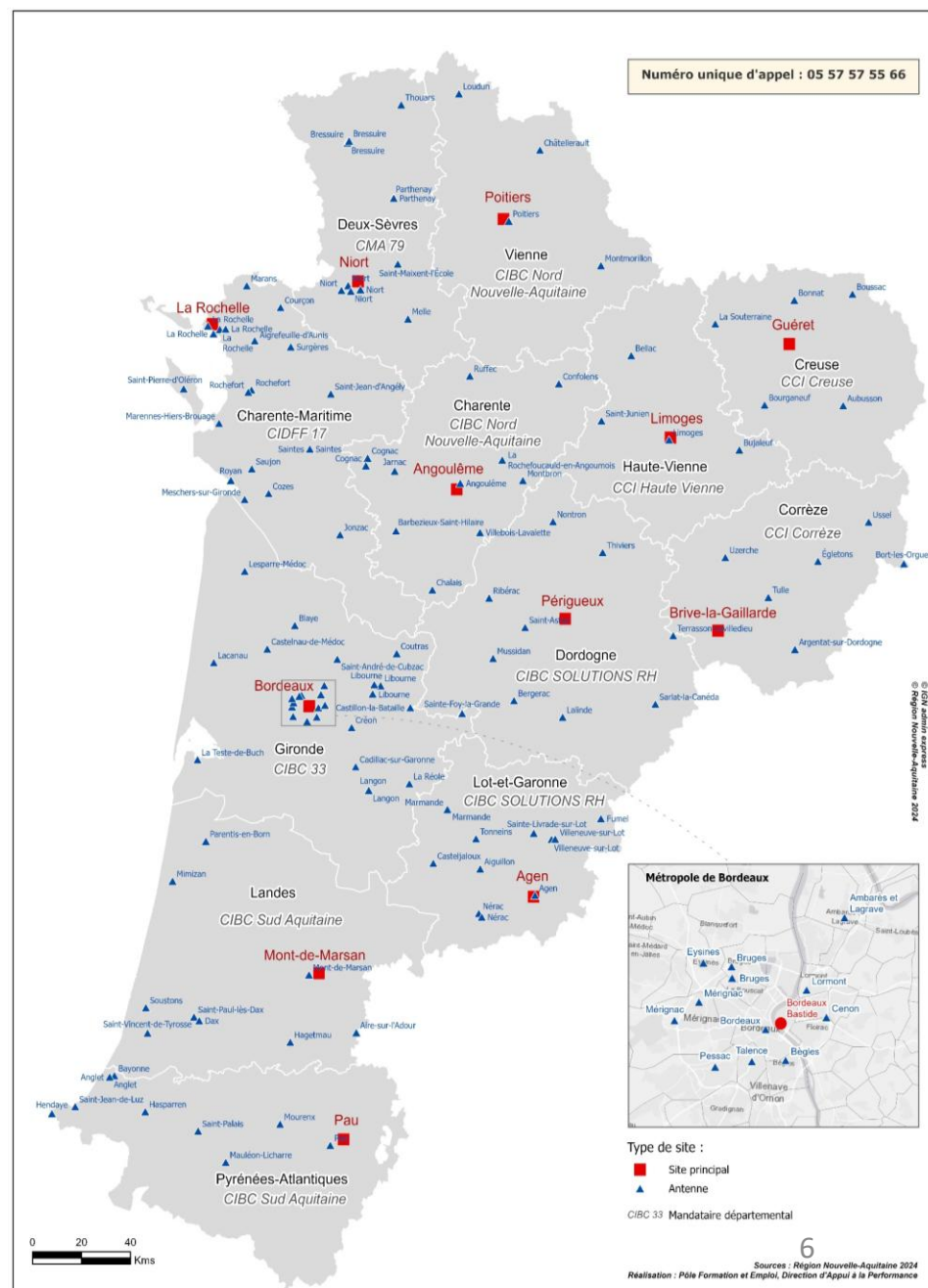
Points Régionaux
Conseil en
Nouvelle-Aquitaine

près de

130

conseillers

L'accompagnement avec un conseiller du PRC VAE est gratuit. Il est également pris en charge dans le cadre d'un parcours France VAE. Dans le cadre de tout autre type de parcours, cet accompagnement a un coût que des aides peuvent aider à prendre en charge en fonction de la situation du candidat.
NB : un accompagnement renforcé peut être mis en place pour certains publics dans les branches qui souhaitent le financer. Consulter la liste des organismes proposant un accompagnement VAE sur notre [site RAFAEL](#).



A woman with long brown hair, wearing a pink blazer, is sitting at a desk and pointing at a document. She is looking towards a man on the left, who is wearing a grey suit and has a beard. The background is a blurred office setting. A semi-transparent white box is overlaid on the right side of the image, containing the word 'SYNTHESE' in purple capital letters and a small dark blue downward-pointing triangle below it. A solid red vertical bar is on the left side of the white box.

SYNTHESE



► **Plus de 240 informations collectives programmées et 1 070 inscrits** (informations collectives en hausse par rapport à 2023).

► **Près de 3 950 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2024.**

Après une reprise entre 2022 et 2023 (+ 4 %), le nombre de personnes reçues a diminué entre 2023 et 2024 (-7 %).

- Plus de 40 % des bénéficiaires sont **demandeurs d'emploi** (43 % en 2022 et 42 % en 2023), **plus d'un tiers en CDI** (34 %).
- **L'âge moyen** des bénéficiaires a diminué entre 2023 et 2024, passant de 43,1 ans en 2023 à 41,3 ans en 2024 (42,5 en 2022).
- Plus qu'un quart des personnes **issues du secteur santé-action sociale**, (26 % en 2023 et 2024, 28 % en 2021 et 2022).

- **La part des bénéficiaires se déclarant en situation de handicap reçus en entretien conseil continue d'augmenter** (24 %, soit 926 personnes en 2024, contre 15 % en 2023 et 7 % en 2022).

- Plus de la moitié des **bénéficiaires détiennent un niveau Bac ou CAP**, cette part est stable (31 % niv. 4 et 23 % niv. 3).
- En **Gironde, dans les Pyrénées-Atlantiques, en Charente-Maritime et dans les Landes**, la part des bénéficiaires d'un entretien est sur-représentée par rapport à la répartition régionale de la population active.

- Entre 2023 et 2024, la **part de personne avec un an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée a diminué d'1 point** (12 % à 11 %). **34 % ont 10 ans et plus d'expérience**, contre 38 % en 2023. Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé.

► **Plus de la moitié des bénéficiaires (52 %) souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.**

► **Origines des démarches VAE :**

Conseil d'un prescripteur (35 %, contre 32 % en 2023). Cette proportion s'élève à 48 % dans les Landes, 47 % dans les Pyrénées-Atlantiques et 40 % en Gironde.

Internet et presse (27 %, première source d'information en 2021 et 2022 avec 32 %). C'est d'autant plus vrai en Dordogne (88 % des personnes reçues) et Lot et Garonne (74 %).

► **La recherche d'emploi et la promotion professionnelle**, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC.

► Des **certifications visées principalement sur 3 secteurs : social, santé et commerce et différentes selon le genre**. Les choix de certification sont plus larges pour les hommes.

Près d'un tiers des bénéficiaires **visent un niveau post Bac**.

Les certifications visées de niveau 3 (CAP) connaissent une diminution de 9 points (24 % en 2023) et le niveau 5 (Bac +2) une augmentation de 10 points (16 % en 2023).

La VAE : pas qu'une progression de son niveau de formation, mais aussi l'acquisition d'une certification dans son domaine d'activité : 12 % ciblent des certifications de niveau inférieur à leur niveau de qualification et 17 % un niveau équivalent.

► **Top 5 des certifications visées en entretien dans un PRC :**

1. DE Aide-soignant.
2. DE Accompagnant éducatif et social.
3. CAP Accompagnant éducatif petite enfance.
4. DE Educateur spécialisé.
5. DE Moniteur-éducateur.

► 3 mois après leur entretien conseil, 61 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Contre 65 % en 2020, 64 % en 2021, 63 % en 2022, 62 % en 2023.
- Parmi eux : **85 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.**
- Principales caractéristiques des **bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE** à 3 mois (39 % des bénéficiaires):
 - **Niveaux 6 et +** , Bac +3/4 et + (43 % ne poursuivent pas à 3 mois).
 - **Les moins de 21 ans** (70 %) et les 45 ans et + (42 %).
 - **Contrats de Sécurisation Professionnelle** (50 %), **Contrats aidés ou actifs non salariés et conjoints** (40 et 42 %).
 - Résidant **en Corrèze** (46 %), dans les **Deux-Sèvres** (43 %), en **Charente** (42 %), dans la **Creuse** (41 %).
 - Issus des secteurs **construction** (50 %), **activités de services administratifs et de soutien** (47 %) et **transport/entreposage** (44%).

► 6 mois après leur entretien conseil, 66 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Parmi eux : **51 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC.**
- Principales caractéristiques des **bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE** à 6 mois (34 % des bénéficiaires):
 - **Niveaux 6**, Bac +3/4 (43 % ne poursuivent pas à 6 mois), **niveau 4**, Bac (40 % ne poursuivent pas).
 - **Les 45 ans et +** (40 %)
 - **Contrats de Sécurisation Professionnelle** (89 %), bénévoles (56 %); Agent de la fonction publique (titulaire ou non) (50 %).
 - Résidant **dans le Lot-et-Garonne** (43 %), **dans les Landes** (46 %) **et en Gironde** (39 %).
 - Issus des secteurs **Activités de services administratifs** (62 %), **Commerce** (38 %) **et enseignement** (38 %).

12 mois après leur entretien conseil, 64 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Contre 68 % en 2020, 63 % en 2021, 62 % en 2022 et 64,5 % en 2023.
- Parmi eux : **92 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC.**
- Une très grande majorité ne change pas de décision (poursuite ou non de la démarche) entre 3 et 12 mois : 12 mois après leur entretien, **89 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 et 6 mois.**
- Après un an, pour les bénéficiaires d'un entretien conseil qui ont poursuivi leur démarche : 8 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 6 % ont déposé leur livret 1, **41 % ont rédigé leur livret 2, 10 % ont déposé leur livret 2 et 36 % sont passés ou vont passer en jury.**
- Plus la durée de **l'expérience professionnelle est longue**, plus le **taux de poursuite de la démarche est élevé.**
- Outre un report de démarche (pour 14 %), les **raisons principales de non-poursuite de la démarche** à 1 an sont un **autre projet**, notamment la reprise d'emploi ou la création d'entreprise (19 %), **la formation** (15 %) ou des **difficultés personnelles** (12 %). A noter, 11 % ont trouvé la démarche VAE trop longue ou complexe.
- Caractéristiques des bénéficiaires ayant **stoppé leur démarche VAE 1 an après** un entretien en PRC (37 %) : les **moins de 25 ans** (57 %), les **hommes** (38 %), habitants de la **Creuse, Lot-et-Garonne** et des **Landes** (44 %, 43 % et 40 %), les personnes de **niveaux 5** (40 %) **et de niveau 7 ou 8** (43 %), les **actifs non salariés et conjoints, bénévoles** ou en contrats aidés (41 %, 37 %, 25 %), les personnes issues des secteurs **construction, administration publique et activités de services administratifs** (48 %, 45 % et 45 %).



► Des résultats toujours positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE

- 91 % sont globalement **satisfaits du service offert par les PRC** (93 % en 2023), **dont 53 % très satisfaits** (56 % en 2023).

A noter, 88 % des usagers ont pu **identifier le financement adapté** à leurs situations avec le PRC (82 % en 2022 et 91 % en 2023).

► 736 répondants à l'enquête post-jury

- Parmi les répondants passés en jury après leur entretien conseil, 577 ont eu une validation totale (78 %), 109 partielle (15 %) et 50 pas de validation. Malgré le faible échantillon, il faut noter que :
 - La **validation totale** a permis aux candidats **d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de compétences ou une satisfaction personnelle**.
 - Pour la majorité des personnes ayant obtenu une **validation partielle** (100 sur 109), **l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité**.
 - Parmi les 50 personnes ayant obtenu un refus de validation, **plus de la moitié** (26) **indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**.

► 178 personnes ont débuté un accompagnement prescrit par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2024

- soit 10 % du public reçu en PRC pouvant potentiellement entrer dans le *dispositif* (- 8 points par rapport à 2023).
- Profil type des bénéficiaires : 60 % de **femmes**, **77 % de demandeurs d'emploi indemnisés**, 18 % issus du **secteur santé-social**, 35 % de **niveau inférieur ou égal au CAP-BEP** et 30 % de **niveau Bac**.
- Les **prescripteurs** : **premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées**.
- **Principal objectif** visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : **la recherche d'emploi**.
- Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE **préparent majoritairement une certification de niveau Bac et infra (54 %)**.
- Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leur démarche VAE** à 3, 6 et 12 mois.

A 12 mois, 94 % des personnes accompagnées ont poursuivi leur démarche contre 52 % des personnes non accompagnées.

Informations collectives
et démarches employeurs
dans les PRC néo-aquitains
en 2024



41 démarches employeurs
organisées en 2024

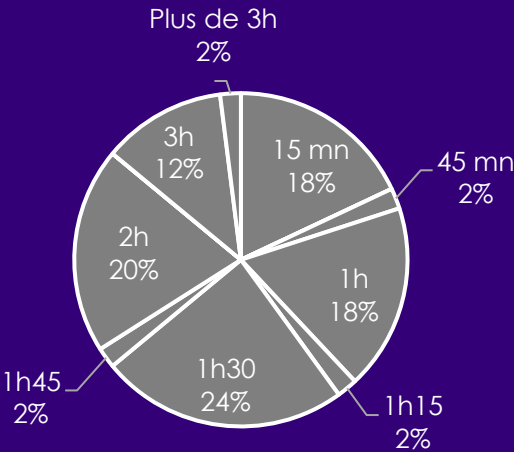
En particulier dans l'action sociale, la santé, le commerce de détail et la construction.

&

130 personnes informées directement
en entreprises (Employeurs, RH...)

- En 2023 : 46 démarches et 120 personnes informées.
- En 2022 : 50 démarches et 250 personnes informées.
- En 2021 : 28 démarches et 130 personnes informées.

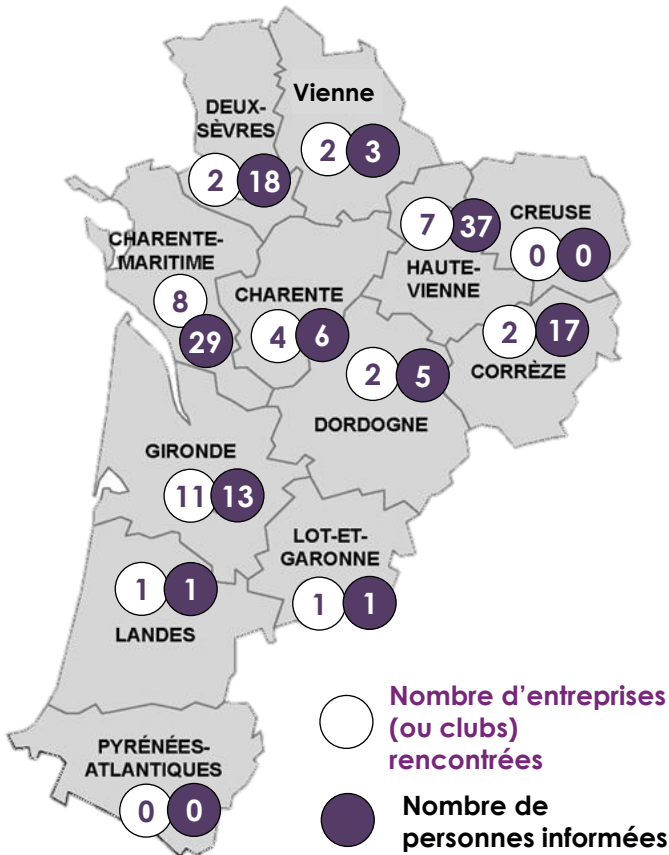
Durée moyenne des sessions (en heure)



- En 2023 : 1h11
- En 2022 : 1h30

A noter : ce temps ne prend pas en compte le temps nécessaire pour la prise de rdv et le travail en amont.

Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrées
par département (du PRC) en 2024



NB : L'objectif de cette prestation est d'informer et de conseiller toute structure employeur sur la démarche de VAE.
En Gironde notamment, **une grande partie des personnes conseillées suite à une démarche entreprise le sont lors d'une information collective (cf. page suivante).**

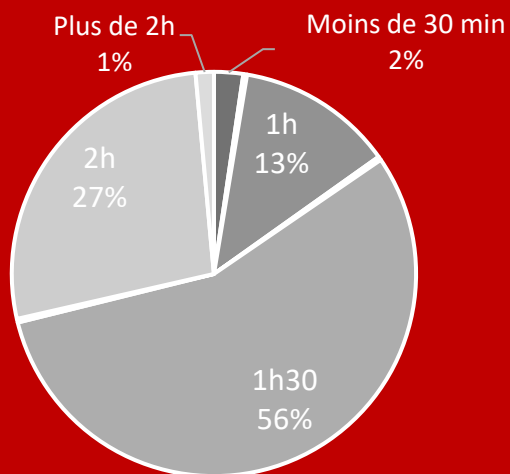
244 actions d'informations
collectives programmées en 2024

&

1 070 inscrits

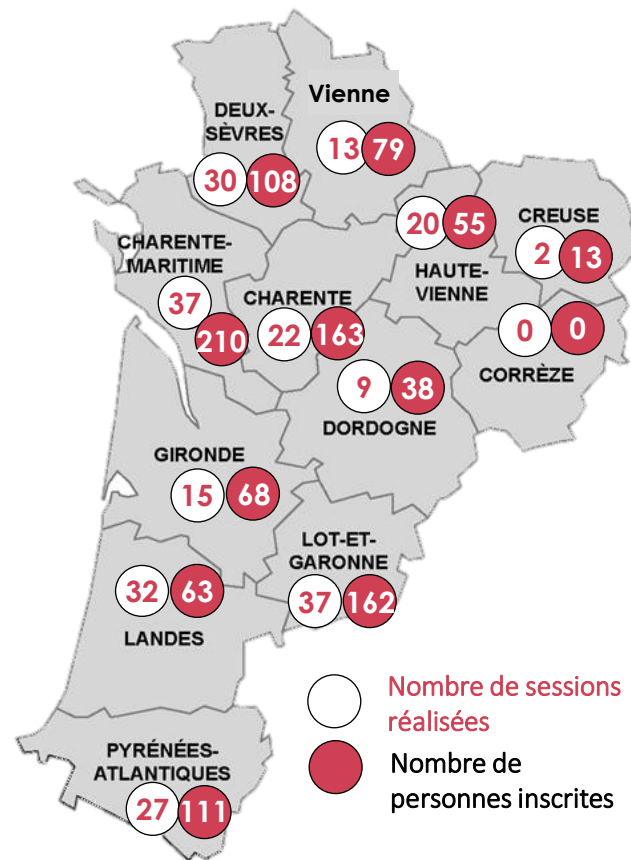
- 2023 : 298 AIC et 1 288 participants.
- 2022 : 348 AIC et 1 474 participants.
- 2021 : 350 AIC et 1 865 participants.

Durée moyenne d'une réunion(en heure)



- En 2023 : 1h34
- En 2022 : 1h32

Nombre d'actions d'informations collectives
programmées par département (du PRC) en 2024





L'entretien conseil dans les PRC en 2024



En 2024, près de 3 950 personnes reçues en entretien dans les PRC en Nouvelle-Aquitaine

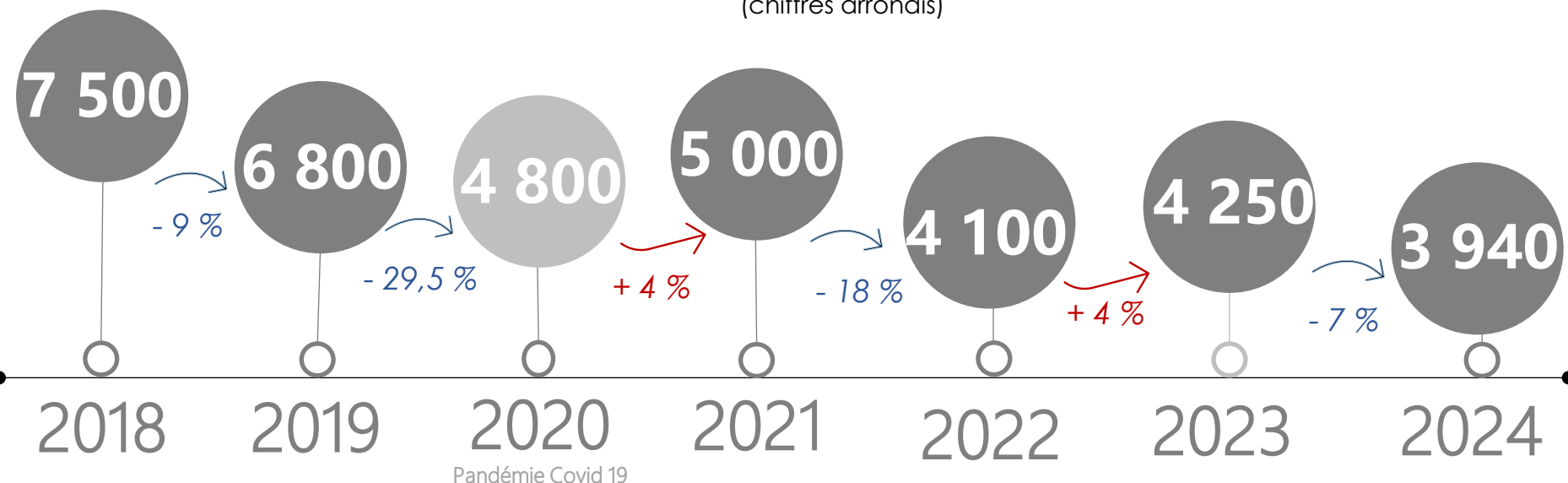
L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Le conseiller PRC transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche.

Au total, ce sont **3 939 personnes** qui ont participé à **4 765 entretiens conseil entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024** en Nouvelle-Aquitaine (une personne peut bénéficier de plusieurs entretiens).

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (en 2024*, suivi des candidats à 3, 6 et 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2018
(chiffres arrondis)



*dans le cadre du marché 2024, un suivi a été assuré à 3, 6 et 12 mois contre 3 et 12 mois auparavant. Le suivi habituel à 3 et 12 mois, reprendra à compter de l'entrée en vigueur du marché 2025. Les suivis à 6 mois ont été enregistrés entre avril et décembre 2024.



Ces données sont stables depuis 2019.



99,2 %

des conseils ont lieu
directement dans une structure
PRC ou une de ses antennes.

0,5 %

dans une entreprise

0,3 %

dans un autre lieu (dont
distanciel – hors entreprise)

A noter : les durées d'entretiens ne sont pas
renseignées pour 2024.

En 2024 :

- **81,9 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 11,3 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 5,5 % vers une formation.
- 1,2 % vers un bilan de compétences.
- et 0,1 % des éléments ne sont pas complétés.



CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC REÇU POUR UN ENTRETIEN CONSEIL VAE EN 2024

Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE en 2024 dans les PRC néo-aquitains



65 %

- **Soit 2 568 personnes.**

- 67 % des bénéficiaires en 2022, 66 % en 2023.
- 49,3 % : part des femmes dans la population active néo-aquitaine.

**Demandeurs
d'emploi**
(statut principal ou
secondaire)

42 %

- **Soit 1 652 personnes.**

- 43 % des bénéficiaires en 2022 et 42 % en 2023.



30 %

résident en **Gironde**

- **Soit 1 195 personnes.**

- 29,1 % : part de la population active néo-aquitaine en Gironde.

41,3 ans

Moyenne d'âge
des bénéficiaires

- 42,5 en 2022 : 43,1 en 2023
- 41,9 ans - l'âge moyen de la population active néo-aquitaine.

26 %

Issus du secteur
Santé humaine, action
sociale

- **Soit 1 035 personnes.**

- 28 % en 2022, 26 % en 2023
- 14,3 % part de la pop. active néo-aquitaine.

24 %

Part des personnes
déclarant* une
RQTH

- **Soit 926 personnes.**

- 15 % en 2023 (620 personnes).
- * Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation.



**31 % ont un
niveau 4** (niv. Bac)
et **23 % un
niveau 3** (niv. CAP).

- Le niveau des personnes reçues est stable comparé à 2023 (31 % niv. 4 et 26 % niv. 3).
- 22 % de niv. 4 et 26 % de niv. 3 dans la population active néo-aquitaine.



77 %

sont **Ouvriers -
Employés**

- **Soit 3 031 personnes.**

- 79 % en 2022 et 78 % en 2023.
- 43 % de la population active néo-aquitaine.

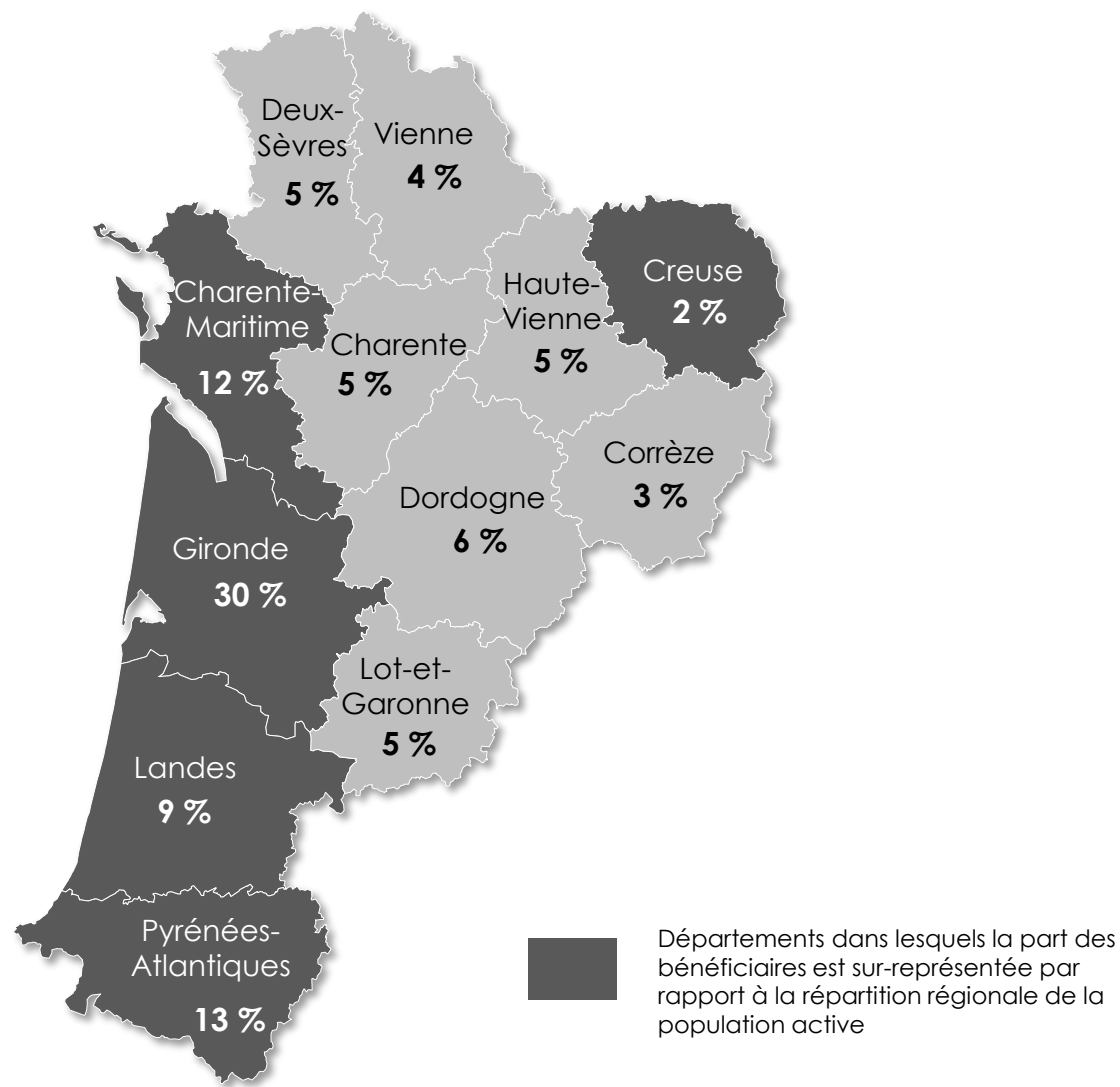
Part des personnes
ayant déjà suivi
une démarche
VAE **

3 %

- **Soit 114 personnes.**

- 3 % en 2023.
- ** Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

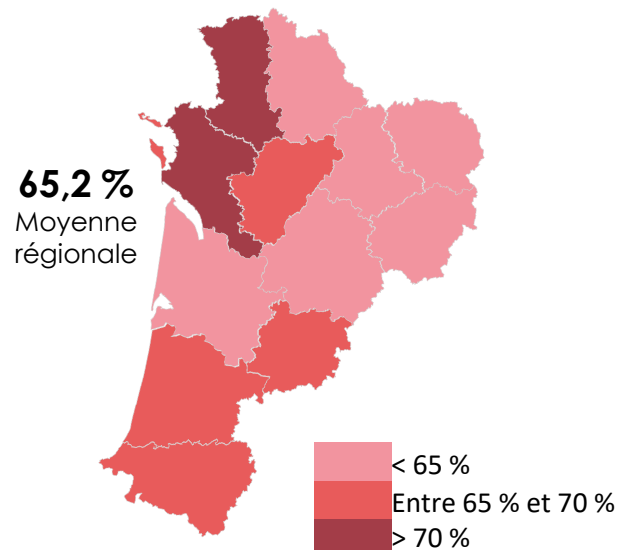
Répartition des bénéficiaires par département de résidence



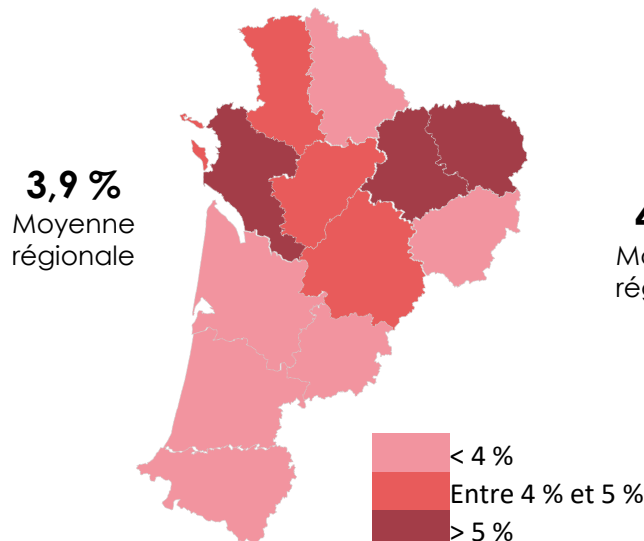
21 personnes (- de 1% des personnes reçues) résident dans un département limitrophe, mais hors Nouvelle-Aquitaine.

Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil VAE en 2023

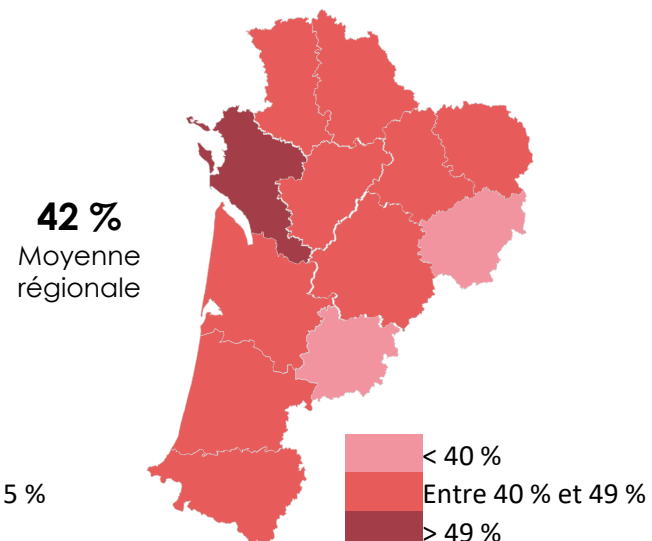
Part des femmes



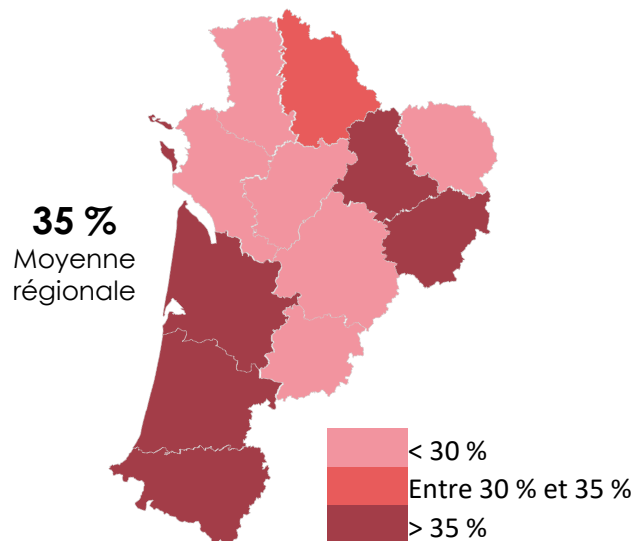
Part des jeunes (- 25 ans)



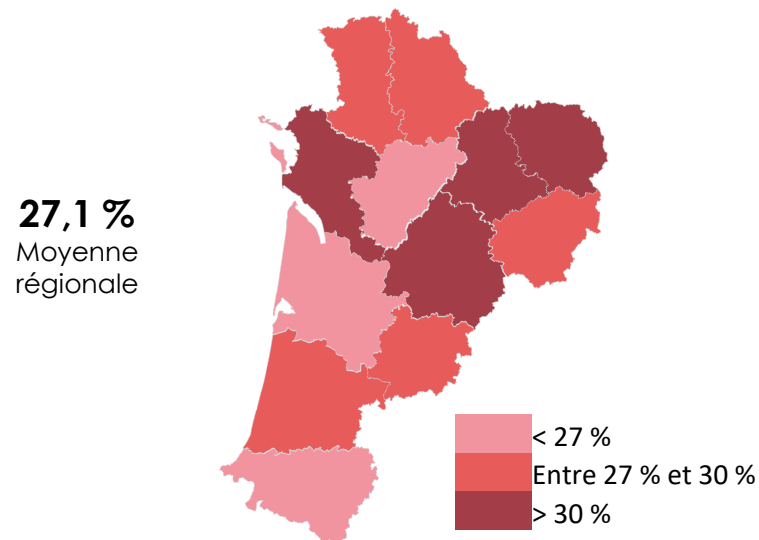
Part des demandeurs d'emploi



Part des niveaux 5 et +



Visent un diplôme du sanitaire et social



Plus de la moitié des bénéficiaires détiennent un niveau Bac ou CAP

Niveaux des bénéficiaires *	2024	Comparaison 2023	Comparaison 2022	Comparaison 2021
Niveau 1	7 %	5 %	5 %	6 %
Niveau 2	2 %	2 %	2 %	2 %
Niveau 3	23 %	26 %	26 %	28 %
Niveau 4	31 %	31 %	32 %	31 %
Niveau 5	19 %	18 %	18 %	17 %
Niveau 6	10 %	10 %	9 %	9 %
Niveau 7 et 8	6 %	5 %	5 %	4 %
Autres (Certification étrangère ou CQP)	3 %	4 %	4 %	2 %

* Niveaux selon la nouvelle classification de janvier 2019.

- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 (ex niv. VI, sans diplôme) et 2 (ex niveau V bis) correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

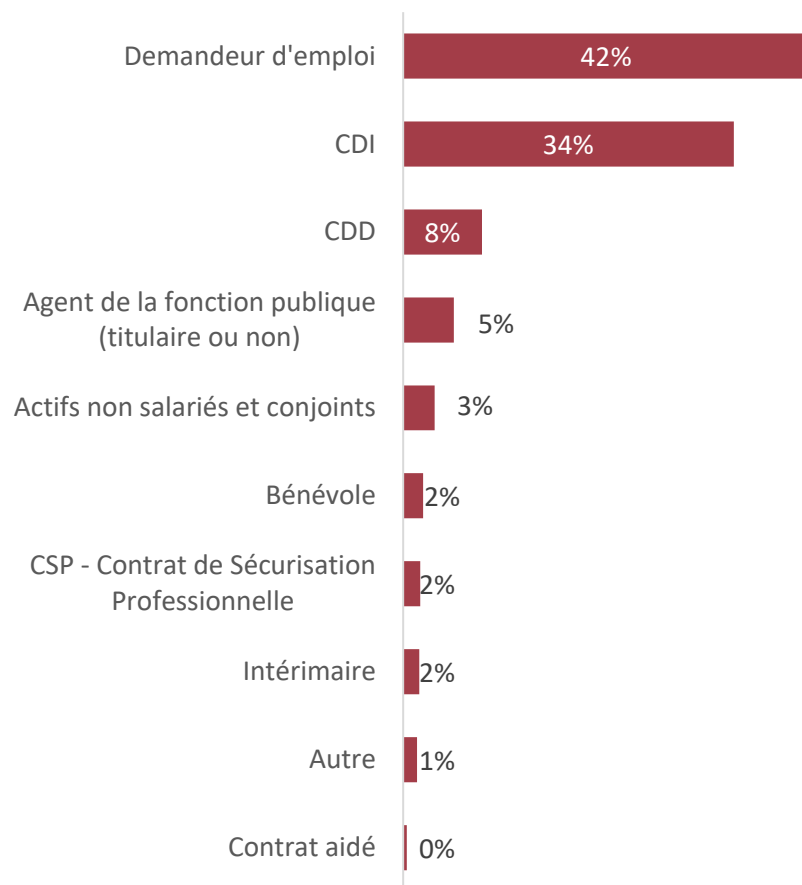
Comparaison avec la population active néo-aquitaine

Diplôme	Pop active 2021	%	
Niveaux infra 3	344 884	12%	-1%
Niveau 3	717 100	26%	-3%
Niveau 4	620 213	22%	9%
Niveau 5	419 902	15%	4%
Niveau 6	337 000	12%	-2%
Niveaux 7 et 8	349 343	13%	-7%
Total général	2 788 441	100%	

Population active = actifs ayant un emploi + chômeurs, données INSEE – RP, Traitement Cap Métiers.

Plus de 40 % des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, plus d'un tiers en CDI (situation principale de la personne reçue)

Statut principal de la personne reçue en entretien conseil



A noter :

205 personnes cumulent 2 statuts (un statut principal et un statut secondaire, par exemple CDD + Demandeur d'emploi).

En regardant les doubles statuts, nous retrouvons plus de personnes demandeurs d'emploi (1 781 personnes), soit **45 % du public reçu**.

La **part des demandeurs d'emploi** (statut principal) parmi les personnes reçues en PRC est en légère baisse mais toujours majoritaire, passant **de 43 % en 2022 à 42 % en 2023 et 2024**.

Les **femmes sont deux fois plus nombreuses en situation de CDD** (10 % contre 5 % pour les hommes) et légèrement plus nombreuses **en CDI** (35 % contre 33 % pour les hommes). Elles sont autant représentées que les hommes parmi les **demandeurs d'emploi** (42 %).

A noter : dans la population néo-aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (65 %, contre 61 % des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (10 %, contre 7 % des femmes).

Une surreprésentation des ouvriers-employés (4 bénéficiaires sur 5)

77 %

Ouvriers -
employés

43 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

8 %

Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures

14 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

6 %

Professions
Intermédiaires

23 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

4 %

Personnes sans
activité
professionnelle

11 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

5 %

Artisans,
commerçants et
chefs d'entreprise

7 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

0 %

Agriculteurs-
Exploitants

2 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

Comparaison avec 2023 : stabilité
de la répartition par catégorie
socio-professionnelle.

Parmi les personnes reçues, les
hommes sont surreprésentés dans
les catégories socio-
professionnelles :

- Cadres et professions
intellectuelles supérieures
(+ 7 points),
- Artisans (+ 3 points).

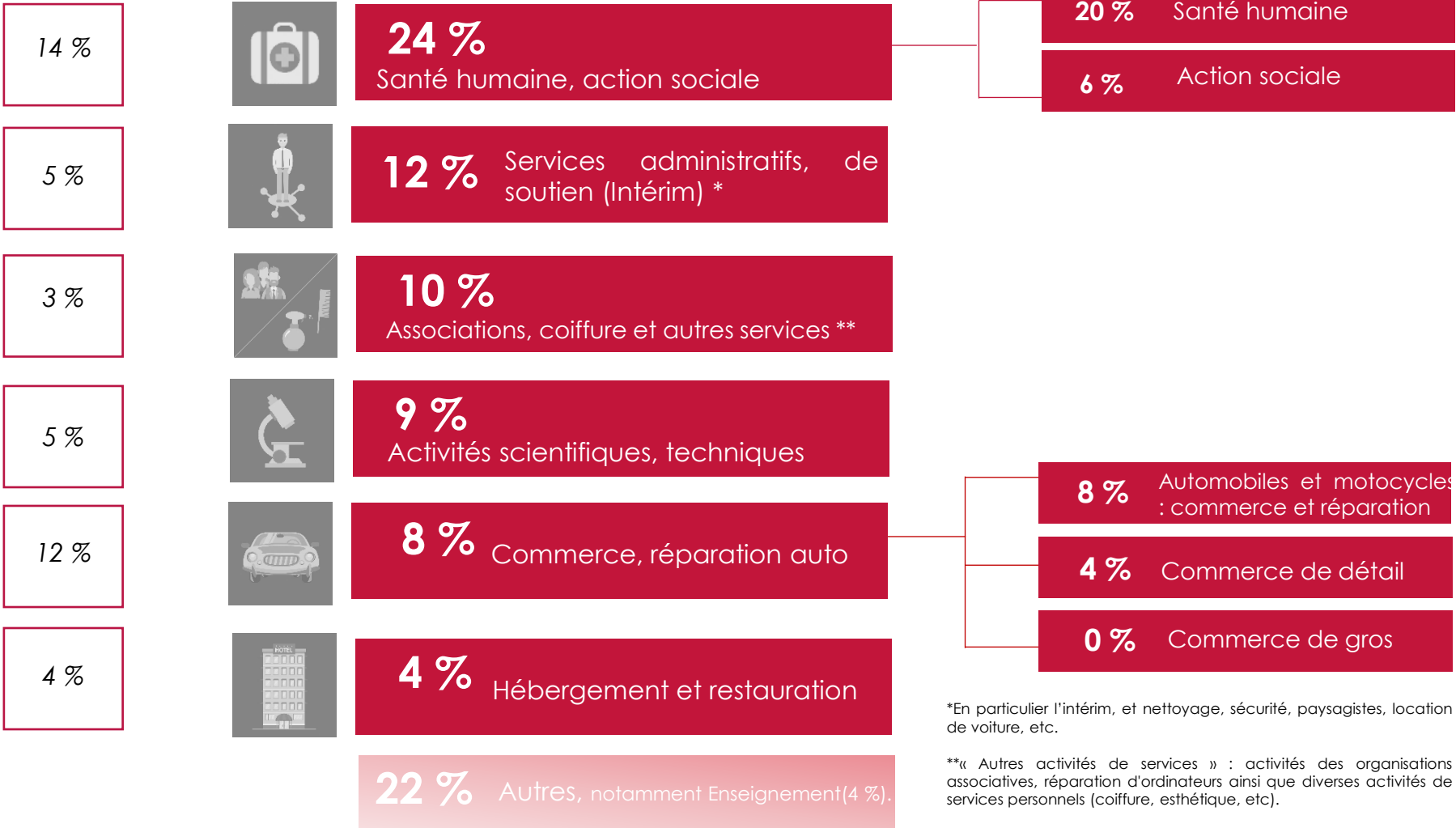
Les femmes sont surreprésentées
en particulier dans la catégorie
« Ouvriers - Employés » (+ 10
points).

Comparés à la population active
néo-aquitaine, **les ouvriers-
employés sont surreprésentés
parmi les bénéficiaires PRC.**

Plus d'un quart des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale

Comparaison avec la répartition de la population active en Nouvelle Aquitaine

Principaux secteurs d'activité des bénéficiaires (connu ou actuel)



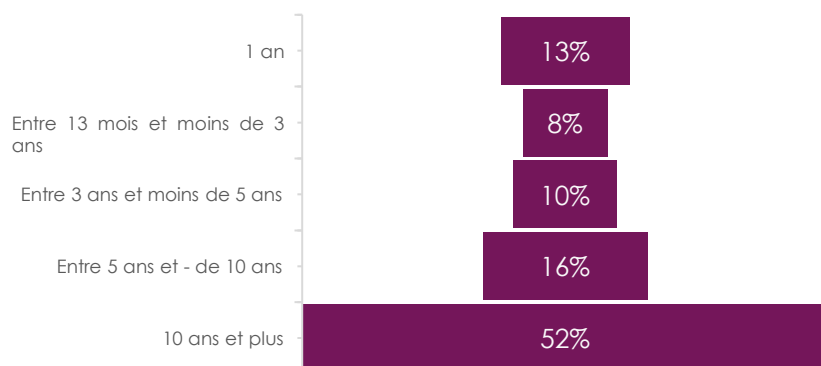
*En particulier l'intérim, et nettoyage, sécurité, paysagistes, location de voiture, etc.

**« Autres activités de services » : activités des organisations associatives, réparation d'ordinateurs ainsi que diverses activités de services personnels (coiffure, esthétique, etc).

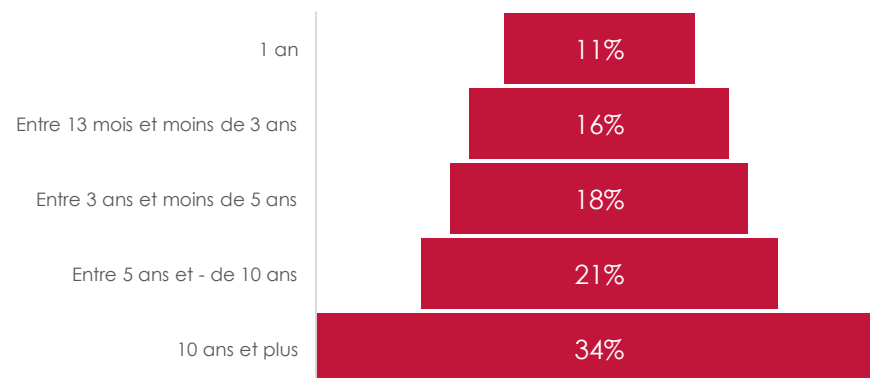
Depuis 2016, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce**. La part du secteur santé, action sociale reste stable depuis 2020. On observe également une **sur-représentation des personnes issues du secteur « Services administratifs, de soutien (intérim) » et « Associations, coiffure et autres services »** par rapport à la répartition de la population active (+7 points chacun).

Durée de l'expérience professionnelle des bénéficiaires d'un conseil VAE en 2024 : 68 % ont plus de 5 ans d'expérience en lien avec la certification visée

Expérience professionnelle globale en lien ou non avec la certification visée (sur le dossier de la personne)



Expérience professionnelle en lien avec la certification visée (cumul des hypothèses visées)



A noter : suite à la loi du 8 août 2016, pour être éligible à la VAE, il **fallait justifier d'au moins un an** (1607 heures) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en **rapport direct avec la certification visée** (contre 3 années précédemment).

En décembre 2022, la nouvelle loi Marché du Travail a apporté des changements significatifs à la VAE. L'objectif : faciliter le processus, afin de rendre la VAE plus accessible. Ces changements sont mis en place progressivement par France VAE, qui porte cette nouvelle réforme.

En déploiement progressif depuis 2023, le parcours France VAE est un parcours simplifié qui permettra à terme d'ouvrir l'accès à tous les candidats, sans condition de durée d'expérience.

Entre 2023 et 2024, la part de personne avec un an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée a diminué d'1 point (passant de 12 % à 11 %). En 2024, ils sont 34 % à avoir 10 ans et plus d'expérience, contre 38 % en 2022.

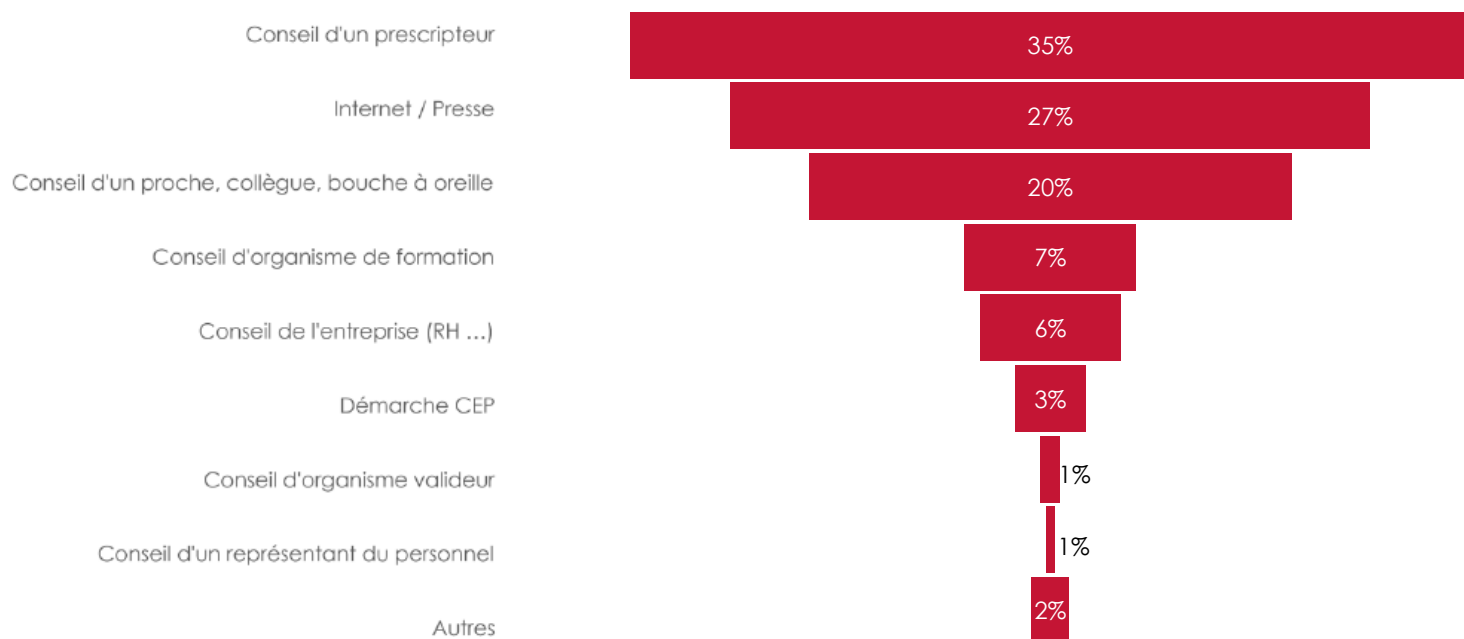
A noter : plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé.



OBJECTIFS DES DÉMARCHES VAE DU PUBLIC REÇU EN ENTRETIEN CONSEIL EN 2024



Conseil d'un prescripteur et internet – presse : restent les premiers canaux d'informations sur la VAE en 2024



Autres : démarche sur conseil d'un OPCO / Transitions Pro, contact avec la Région Nouvelle-Aquitaine,, Événement, forum.

Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, **35 % s'informent sur conseil d'un prescripteur** (contre 32 % en 2023 et 27 % en 2022). Cette proportion s'élève à **48 % dans les Landes, 47 % dans les Pyrénées-Atlantiques et 40 % en Gironde**.

Par ailleurs, **27 % des personnes s'informent seuls, par internet ou via la presse, qui était la première source d'information en 2021 et 2022 (32 %)**. C'est d'autant plus vrai en Dordogne (88 % des personnes reçues) et dans le Lot-et-Garonne (74 %).

Une personne sur cinq indique s'être informées **sur les conseils d'un proche** (stable par rapport à 2023). A noter, 54 % s'informent via un proche en Haute-Vienne et 32 % en Charente-Maritime.

Par ailleurs, **les moins de 21 ans** s'orientent vers un PRC **suite au conseil d'un prescripteur (41 %**, et 35 % par internet), tout comme les **plus de 45 ans (35 % conseil prescripteurs**, et 27 % par internet).

Enfin, notons que 7 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux) ; 7 % d'organisme de formation.

La recherche d'emploi et la promotion professionnelle restent les principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC

29 %

Recherche d'emploi

21 %

Promotion professionnelle

20 %

Changement d'emploi ou
réorientation

13 %

Reconnaissance personnelle

11 %

Maintien dans l'emploi

6 %

Accès à une formation

Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des bénéficiaires reçus** (42 % étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé la recherche d'emploi (à 50 %) et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (31 %).

La **promotion professionnelle** est le 2^{ème} objectif visé en 2024 (tout comme en 2023). Les hommes expriment, pour 22 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, contre 20 % des femmes.

Près d'un tiers des bénéficiaires visent un niveau post Bac lors des entretiens conseils

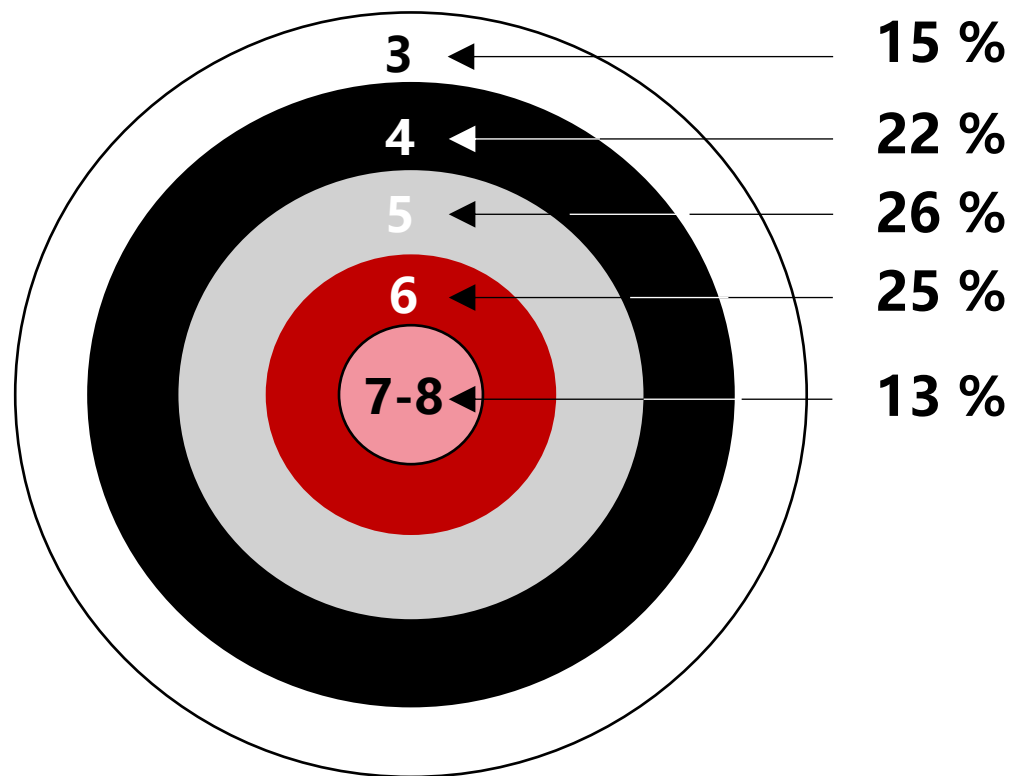


12 % des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de niveau inférieur à leur niveau actuel de qualification (23 % en 2023).

17 % visent un niveau équivalent.

On peut supposer que le bénéfice recherché est d'acquérir une certification dans son domaine d'activité.

71 % visent un niveau supérieur (64 % en 2023) parmi eux, la majorité vise une progression d'un seul niveau de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter :

Près de 65 % visent une certification de niveau post-bac (niveau 5 et +) en 2024, contre 50 % en 2023, 54 % en 2022.

A noter, les certifications visées de niveau 3 (CAP) connaissent une diminution de 9 points (24 % en 2023) et le niveau 5 (Bac +2) une hausse de 10 points (16 % en 2023).

Les femmes visent un peu plus souvent des niveaux 4 (24 % des femmes, contre 17 % des hommes). Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment le diplôme d'Etat Aide-soignant.

16,9 % des certifications visées ciblent un diplôme de l'Education nationale

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Diplôme de l'Education Nationale	28,9%	27,1%	24,8%	29,8%	29,8%	31,0%
Diplôme de l'enseignement supérieur	17,4%	18,1%	17,1%	14,9%	17,4%	14,3%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	16,2%	17,4%	16,5%	16,7%	16,1%	15,3%
Diplôme de la jeunesse et des sports	9,1%	11,9%	3,7%	3,2%	3,8%	3,3%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	9,0%	6,9%	6,8%	7,7%	3,8%	4,1%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	7,6%	8,6%	21,4%	17,8%	19,4%	22,5%
Chambres consulaires	4,9%	3,9%	4,0%	4,0%	4,5%	4,3%
Diplôme du CNAM	3,0%	2,6%	1,7%	1,8%	1,5%	1,4%
CQP/certifications de branche	1,9%	1,3%	1,2%	1,4%	1,1%	1,5%
Diplôme de l'Agriculture	1,6%	1,7%	2,0%	1,7%	1,8%	1,7%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,5%	0,4%	0,7%	0,8%	0,7%	0,6%
Diplôme du Ministère de la défense	0,1%	0,1%	0,3%	0,1%	0,0%	0,1%
Direction des affaires maritimes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non renseigné	41,5%	39,6%	6,3%	34,7%	4,8%	5,2%

A noter : les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque entretien, mais leur cumul.

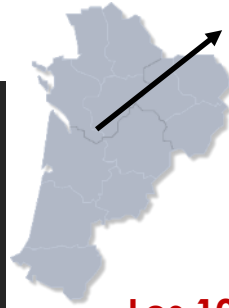
Compte-tenu du **nombre important de « non renseigné »** en 2024, les comparaisons ne sont pas pertinentes.
Les données affichées dans ce tableau concernent uniquement les diplômes renseignés ; ils sont à interpréter avec précaution, mais sont plus justes.

Top 10 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2024

1 262

certifications
différentes

A noter : 1 238 en 2023, 1 215 en 2022, 1 385 en 2021 et 1 321 en 2020



Dont 13 % localisées
hors Région

Les 10 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social
- 3 CAP accompagnant éducatif petite enfance
- 4 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- 5 Diplôme d'État de moniteur éducateur
- 6 BTS management commercial opérationnel
- 7 Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- 8 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes
- 9 Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- 10 BTS gestion de la PME

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens.

Ces 10 certifications représentent 21% de l'ensemble des certifications visées. Ce top 10 des certifications est quasiment le même depuis 2020, avec toutefois l'entrée du BTS gestion de la PME dans ce classement en 2024.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

Des choix de certifications genrés



Les 10 certifications les plus visées par les femmes (65 % des personnes reçues en PRC)

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social
- 3 CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- 4 Diplôme d'État Educateur spécialisé
- 5 Diplôme d'État moniteur éducateur
- 6 Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants
- 7 Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture
- 8 BTS Management commercial opérationnel
- 9 BTS gestion de la PME
- 10 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes



Les 10 certifications les plus visées par les hommes (35 % des personnes reçues en PRC)

- 1 BTS Management commercial opérationnel
- 2 Diplôme d'État de moniteur éducateur
- 3 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes
- 4 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- 5 Responsable de développement commercial
- 6 BTS négociation et relation client
- 7 BTS maintenance des véhicules option A : voitures particulières
- 8 Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières
- 9 Bac pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial
- 10 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens. **Ces 10 certifications représentent 29 % de l'ensemble des certifications visées par les femmes.**

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens. **Ces 10 certifications représentent 12 % de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges.**



L'ISSUE DU CONSEIL VAE EN 2024

La moitié des bénéficiaires souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien

52 %

Démarche VAE confirmée
54 % en 2023

31 %

Report-Réflexion
29 % en 2023

7 %

Non engagement dans
la démarche VAE

6 %

Formation

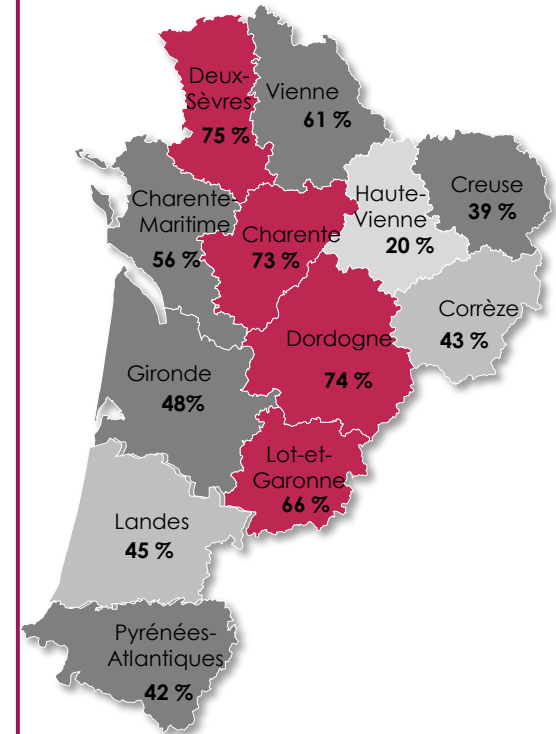
3 %

Autres

1 %

Prestation orientation

Taux de confirmation de la
démarche VAE par département
de résidence



A noter : un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là **d'une photographie à l'issue du dernier entretien**.

Les **personnes en CDI confirment plus souvent** leur démarche (55 %) **que les demandeurs d'emplois** (50 %).

Les **35-44 ans confirment plus souvent** leur démarche (54 %).



ZOOM SUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2024



926 personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

soit **24 %** du public reçu en PRC.

Ils représentaient **5 % du public reçu en 2021, soit 263 personnes, 7 % en 2022, soit 287 personnes et 15 % en 2023, soit 620 personnes.**

Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

Profil



64 % de femmes
65 % en moyenne



43 % résident en Gironde
30 % en moyenne

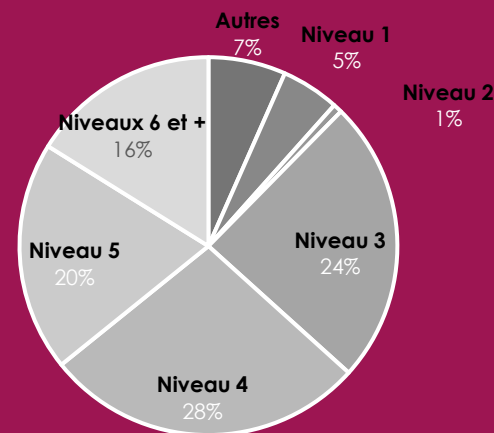


41,9 ans d'âge moyen
41,3 en moyenne

Statut

Demandeur d'emploi	43%
CDI	35%
CDD	8%
Bénévole	5%
Agent de la fonction..	4%
CSP - Contrat de..	2%
Intérimaire	1%
Actifs non salariés et..	1%
Autre	1%
Contrat aidé	0%

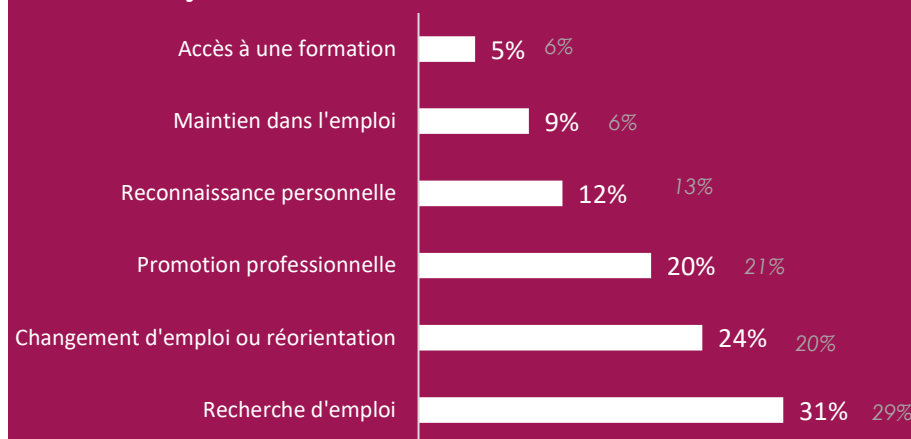
Niveau détenu



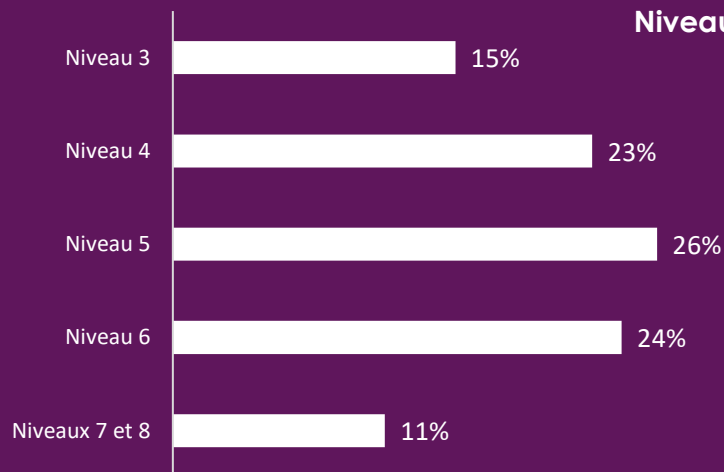
Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2024



Objectif visé avec la démarche VAE



Niveaux et certifications visés



1. Diplôme d'État Aide-soignant
2. Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
3. CAP accompagnant éducatif petite enfance
4. Titre professionnel formateur professionnel d'adultes
5. Diplôme d'État de moniteur éducateur

Durée de l'expérience : à noter, **21 %** des personnes déclarées en situation de handicap ont **moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 21 % tout public.

Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social



1 035 personnes reçues dans un PRC exercent ou exerçaient dans les secteurs Santé humaine et Action sociale (secteur d'activité actuel ou dernier secteur employeur connu).

soit **26 % du public reçu en PRC** (dont 20 % dans la santé).

Ils représentaient **28 % du public reçu en 2021 et 2022 et 26 % en 2023**.

87 % sont des **femmes** (contre 58 % autres secteurs et 65 % tous secteurs).

39 % sont âgés de **45 ans et plus** (38 % autres secteurs, 39 % tous secteurs).

28 % détiennent un **niveau 3** et **29 %** un **niveau 4** (contre 21 % et 32 % autres secteurs).

39 % sont **demandeurs d'emploi** (43 % autres secteurs et 42 % tous secteurs), 36 % sont en CDI et 6 % sont agent de la fonction publique, titulaire ou non (33 % et 5 % autres secteurs).

Plus **d'un tiers des bénéficiaires** (38 %) **visent une certification de niveau 4** lors des entretiens conseils (22 % autres secteurs et 22 % tous secteurs) et 14 % un niveau 5. Les bénéficiaires sont moins nombreux à viser un niveau 5 **par rapport à 2023**.

Les objectifs visés pour les démarches VAE engagées : la **recherche d'emploi** (25 %, 30 % autres secteurs), la **promotion professionnelle** (24 %, 21 % autres secteurs), le **changement d'emploi ou réorientation** (19 %, 21 % autres secteurs), le **maintien dans l'emploi** (15 %, contre 10 %), la reconnaissance (12 %, 14 %) et l'accès à la formation (5 %, 6 %).

En gris italique, comparaison avec le public issu d'autres secteurs d'activité hors sanitaire et social et public global reçu en PRC, notamment lorsque la répartition est différente.

Zoom sur les personnes issues du secteur sanitaire et social



A noter, **parmi les 10 certifications les plus visées** lors d'un entretien conseil PRC, **7** concernent le domaine sanitaire et social.



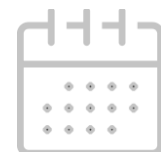
Origine de la démarche VAE : peu de différences avec les publics reçus en PRC issus d'autres secteurs d'activité, **33 % sur conseil d'un prescripteur** (35 % autres secteurs), **24 % s'informent seuls**, par internet ou via la presse (contre 27 % autres secteurs) et 23 % sur conseil d'un proche ou d'un collègue (19 % tous secteurs).



Durée de l'expérience : **27 %** des personnes issues du secteur sanitaire et social ont **moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 19 % autres secteurs et 21 % tout public. Dont 11 % un an d'expérience (contre 9 % autres secteurs et 9 % tous secteurs).



60 % des bénéficiaires issus du secteur de la santé et **61 %** de l'action sociale **confirment leur démarche VAE à l'issue de leur entretien** (contre 54 % tous secteurs).



12 mois après un entretien conseil VAE dans un PRC, **73 % des bénéficiaires interrogés issus du secteur sanitaire et social avaient poursuivi leur démarche VAE** (contre 60 % autres secteurs et 62 % tous secteurs confondus).

A noter, après **3 mois**, ils étaient **70 % à avoir poursuivi** la démarche de VAE (contre 63,5 % tous secteurs confondus).



La situation 3, 6 et 12 mois
après un entretien conseil dans un PRC
néo-aquitain



Le suivi des personnes reçues en entretien conseil VAE dans les PRC néo-aquitains

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois après leur entretien conseil (précédemment à 3 et 18 mois).

Un marché d'une durée d'un an, courant d'avril 2024 à avril 2025, a conduit à une adaptation du calendrier de suivi, effectué à 3, 6 mois au lieu des échéances habituelles à 3 et 12 mois. Le retour au calendrier standard est prévu lors de l'entrée en vigueur du marché suivant.

L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, **l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017** et jusqu'à fin 2024 (du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2024). Il s'agira donc de l'ensemble **des répondants à l'enquête de suivi à 3 mois depuis janvier 2017** et **des répondants à l'enquête à 12 mois depuis janvier 2020**.



LA SITUATION À 3 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2017 et fin décembre 2024



39 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

19 % ont seulement reporté leur démarche

12 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

11 % avancent des raisons personnelles

10 % ont privilégié la formation

6 % ont trouvé cette démarche trop longue

4 % ont retrouvé un emploi

4 % ont évoqué des difficultés financières ou un coût trop important

3 % ont manqué d'informations et de conseil

3 % ne remplissent pas les conditions



61 %

ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi eux : 85 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé (61 % des personnes ayant – de 3 ans d'expérience ont poursuivi leur démarche).

A noter : en 2020, 65 % avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 64 % en 2021, 63 % en 2022 et 62 % en 2023.

A 3 mois, 39 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

39 % des femmes ne poursuivent pas leur démarche VAE

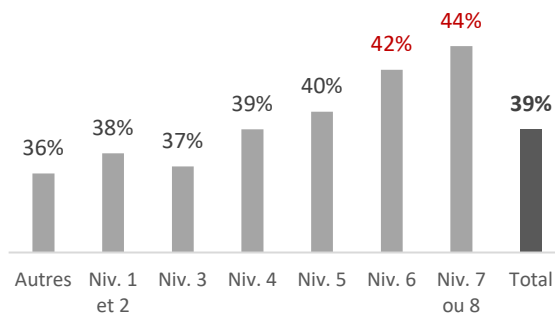


39 %

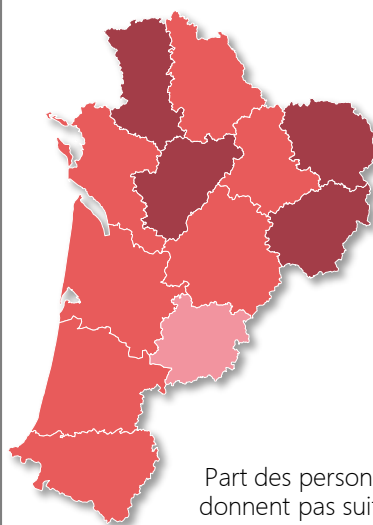


38 %

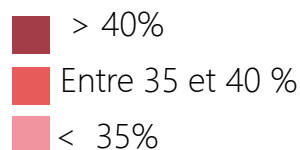
Plus le niveau est élevé, moins les personnes poursuivent la démarche



Situation par département



Part des personnes qui ne donnent pas suite à 3 mois



L'âge

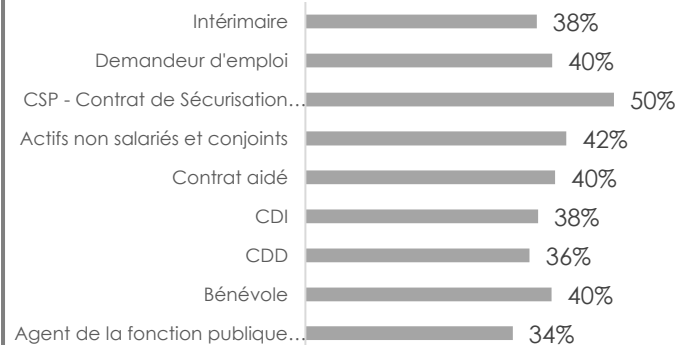


70 % Des moins de 21 ans ne donnent pas suite.

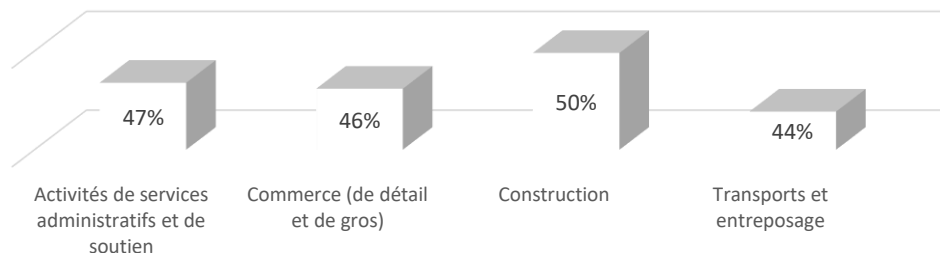
37 % Des 25 -44 ans

42 % Des 45 ans et +.

La situation professionnelle

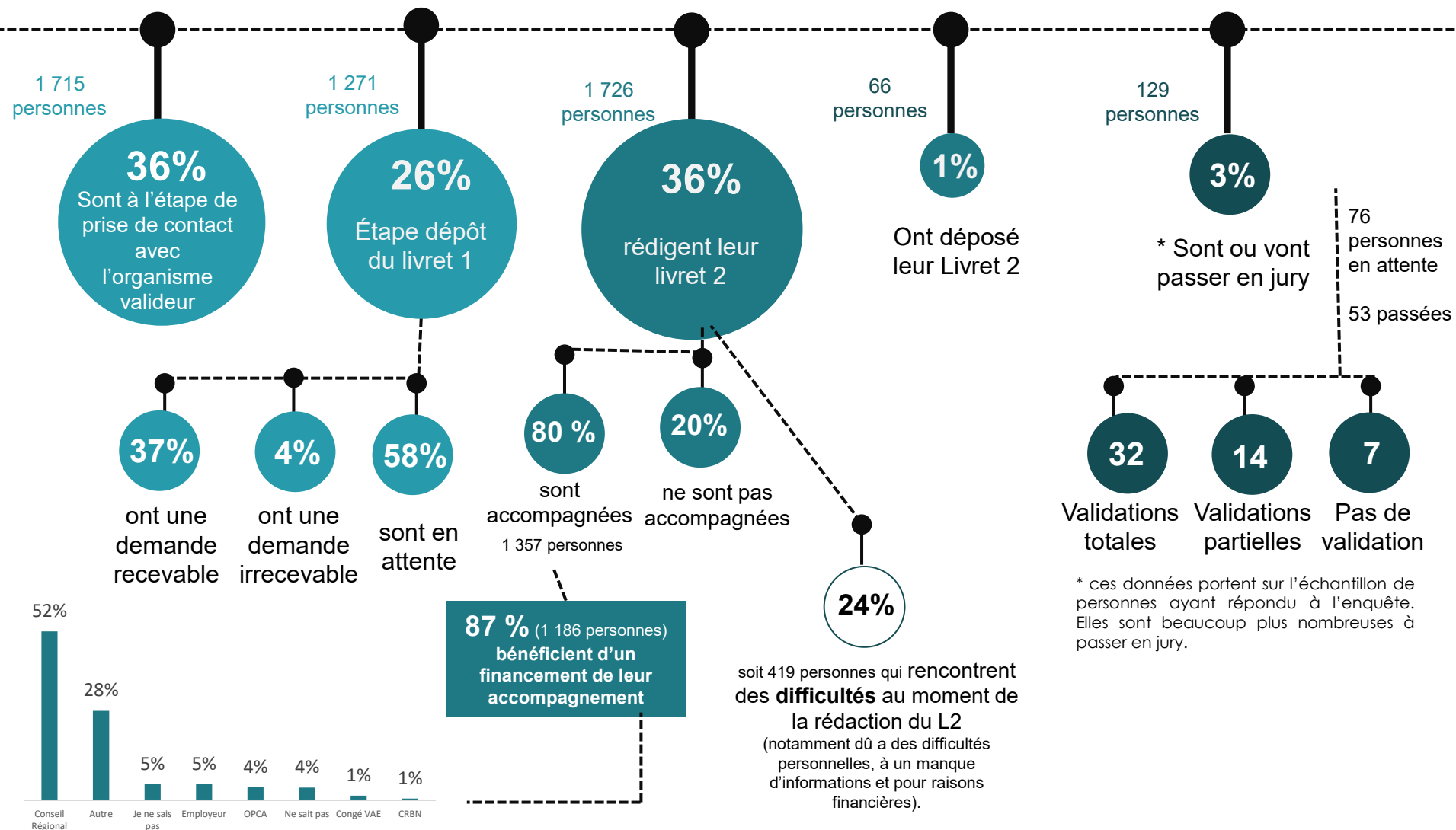


Un arrêt proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation des 61 % de personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 3 mois après leur entretien conseil (plus de 4 800 personnes)

- 7 837 répondants à l'enquête de suivi, 3 mois après un entretien PRC
- 61 % (4 800) poursuivent leur démarche 3 mois après leur entretien conseil, parmi eux ...



A noter : depuis 2018, ces éléments de parcours restent les mêmes (mêmes proportions dans les parcours).



LA SITUATION À 6 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre avril 2024 et décembre 2024



Un marché d'une durée d'un an, courant d'avril 2024 à avril 2025, a conduit à une adaptation du calendrier de suivi, effectué à 3, 6 et 12 mois au lieu des échéances habituelles à 3, 12 et 18 mois. Le retour au calendrier standard est prévu lors de l'entrée en vigueur du marché suivant.



28 % ont seulement reporté leur démarche

14 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc.)

12 % ont privilégié la formation

11 % ont rencontré des difficultés personnelles (manque de temps, de motivation, etc.)

9 % ont trouvé cette démarche trop longue, trop complexe, non pertinente

4 % ont arrêté par manque d'informations et de conseils

4 % ont rencontré des difficultés administratives

2 % ont rencontré des difficultés financières



Parmi eux : 51 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

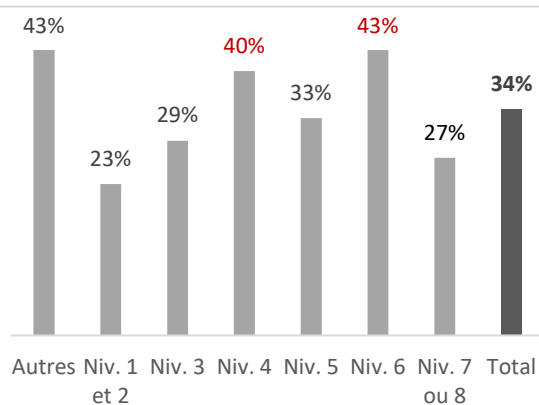
Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé (69 % des personnes ayant 1 an d'expérience ont poursuivi leur démarche).

A 6 mois, 34 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

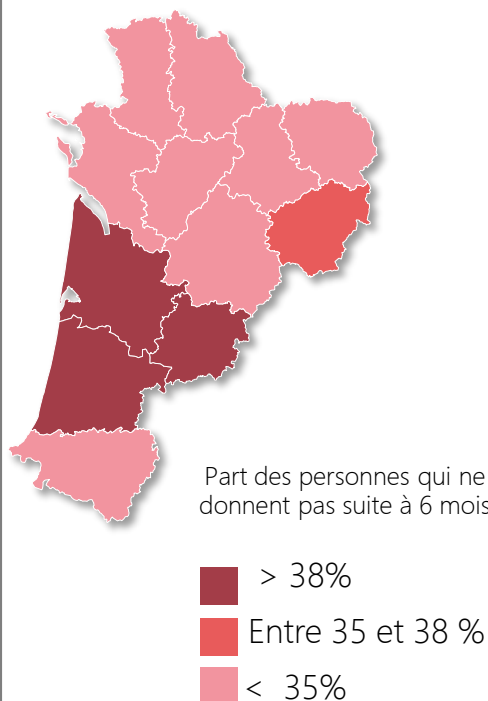
Les **hommes** poursuivent un **peu moins** leur démarche VAE



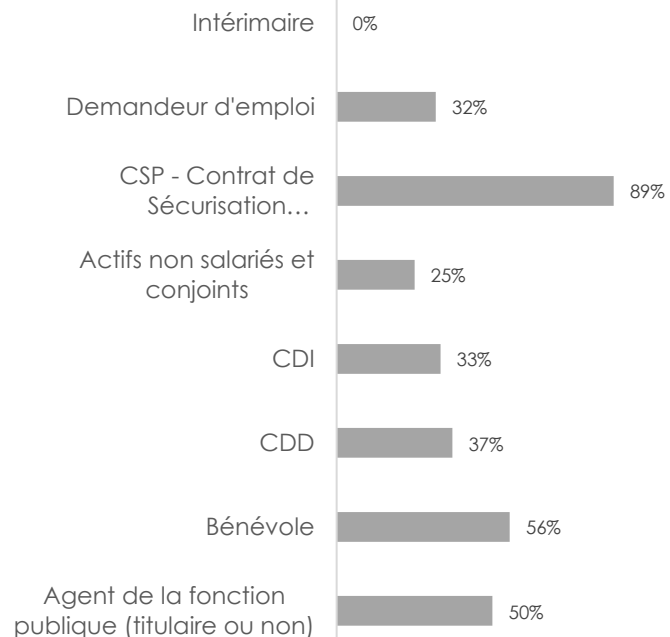
Taux de non poursuite selon le niveau détenu



Situation par département



La situation professionnelle impacte



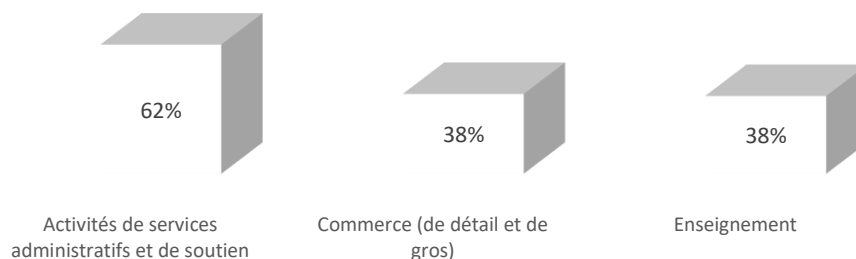
L'effet de l'âge

- 25 ans
29 %

25 – 44 ans
32 %

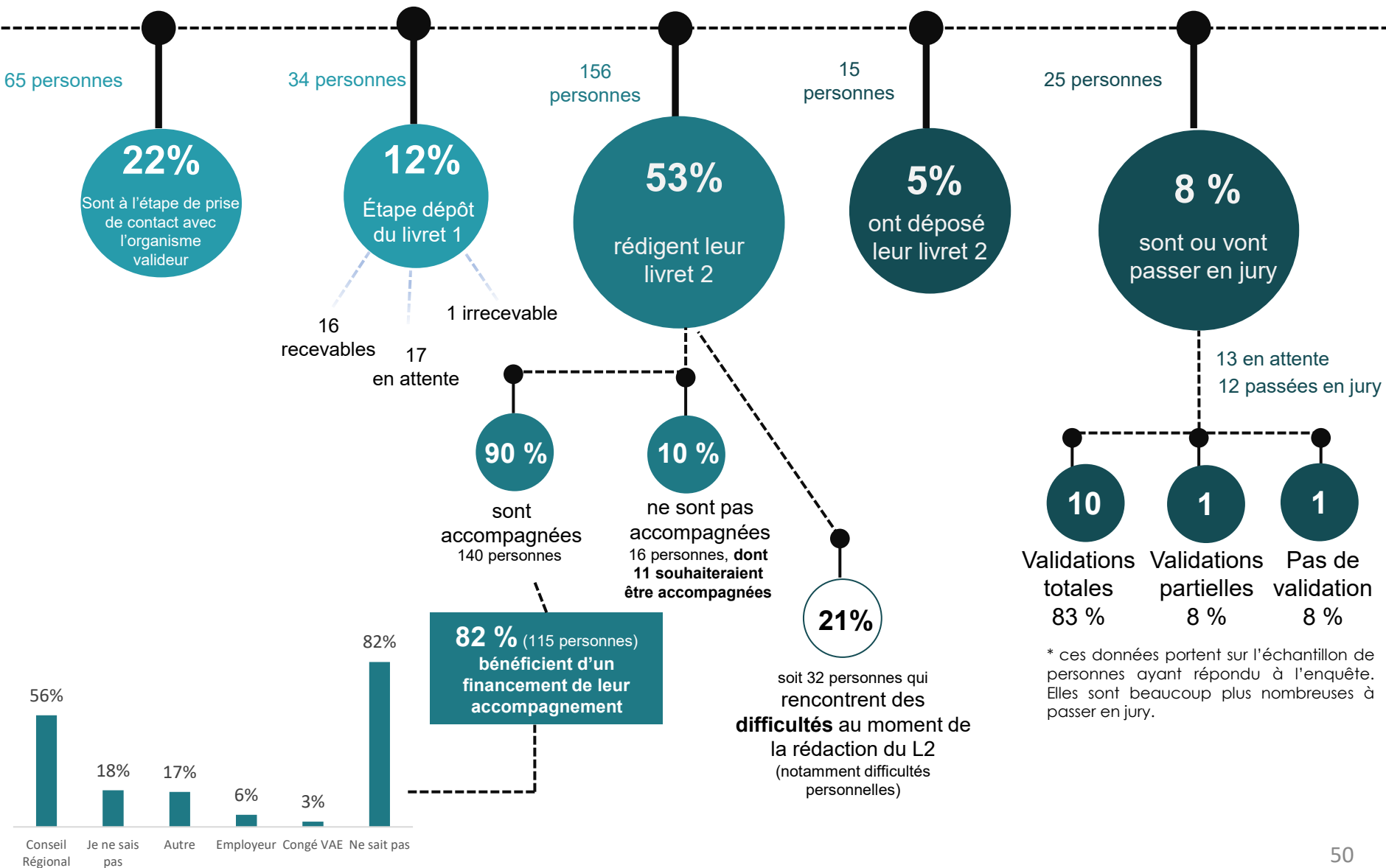
45 ans et +
40 %

Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation 6 mois après un entretien conseil VAE en PRC des répondants ayant poursuivi leur démarche VAE

- 447 répondants à l'enquête de suivi, 6 mois après un entretien PRC
- 66 % (295) poursuivent leur démarche 6 mois après leur entretien conseil, parmi eux...





LA SITUATION À 12 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2020 et fin décembre 2024





37 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

19 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc.)

15 % ont privilégié la formation

14 % ont seulement reporté leur démarche

12 % ont rencontré des difficultés personnelles (manque de temps, de motivation, etc.)

11 % ont trouvé cette démarche trop longue, trop complexe, non pertinente

5 % ont arrêté par manque d'informations et de conseils

4 % ont rencontré des difficultés administratives

4 % ont rencontré des difficultés financières



64 %

ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi eux : 92 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

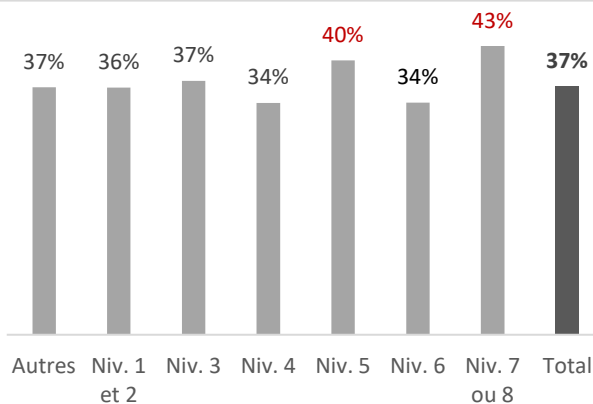
Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé (55 % des personnes ayant 1 an d'expérience ont poursuivi leur démarche).

A 12 mois, 37 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

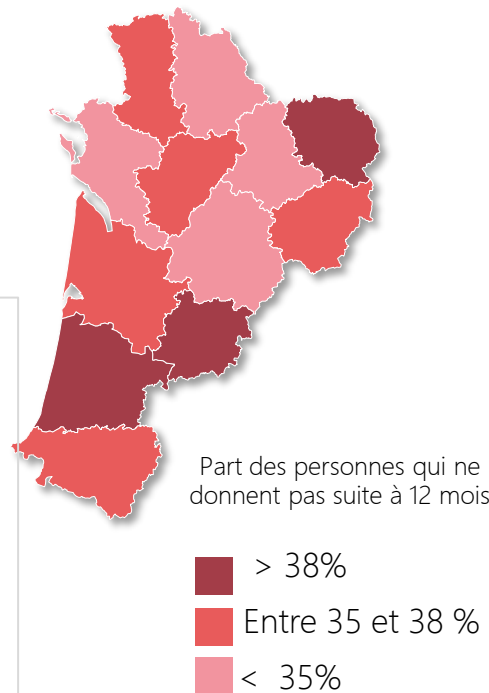
Les **hommes** poursuivent un **peu moins** leur démarche VAE



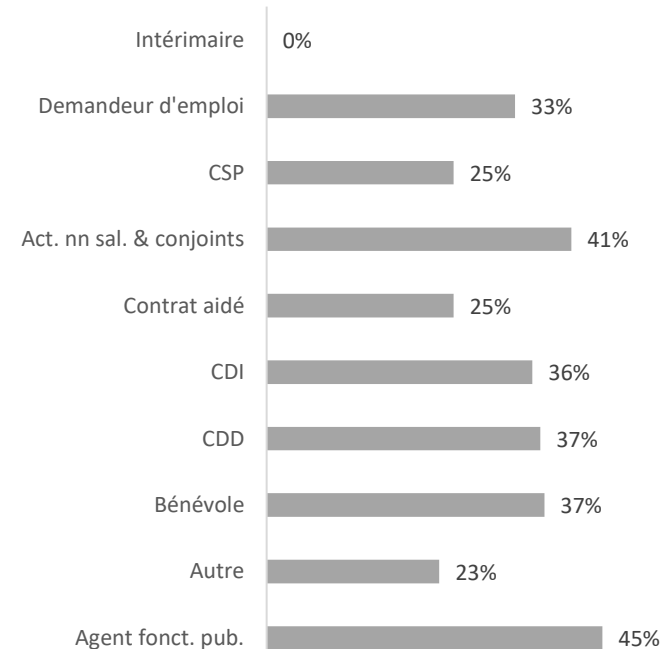
Taux de non poursuite selon le niveau détenu



Situation par département



La situation professionnelle impacte



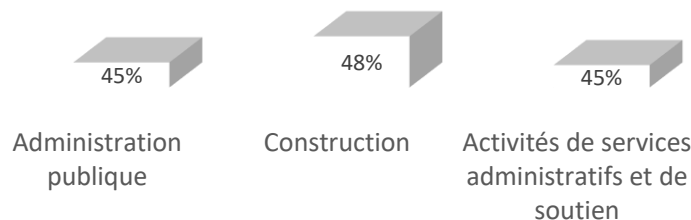
L'effet de l'âge

- 25 ans
57 %

25 – 44 ans
35 %

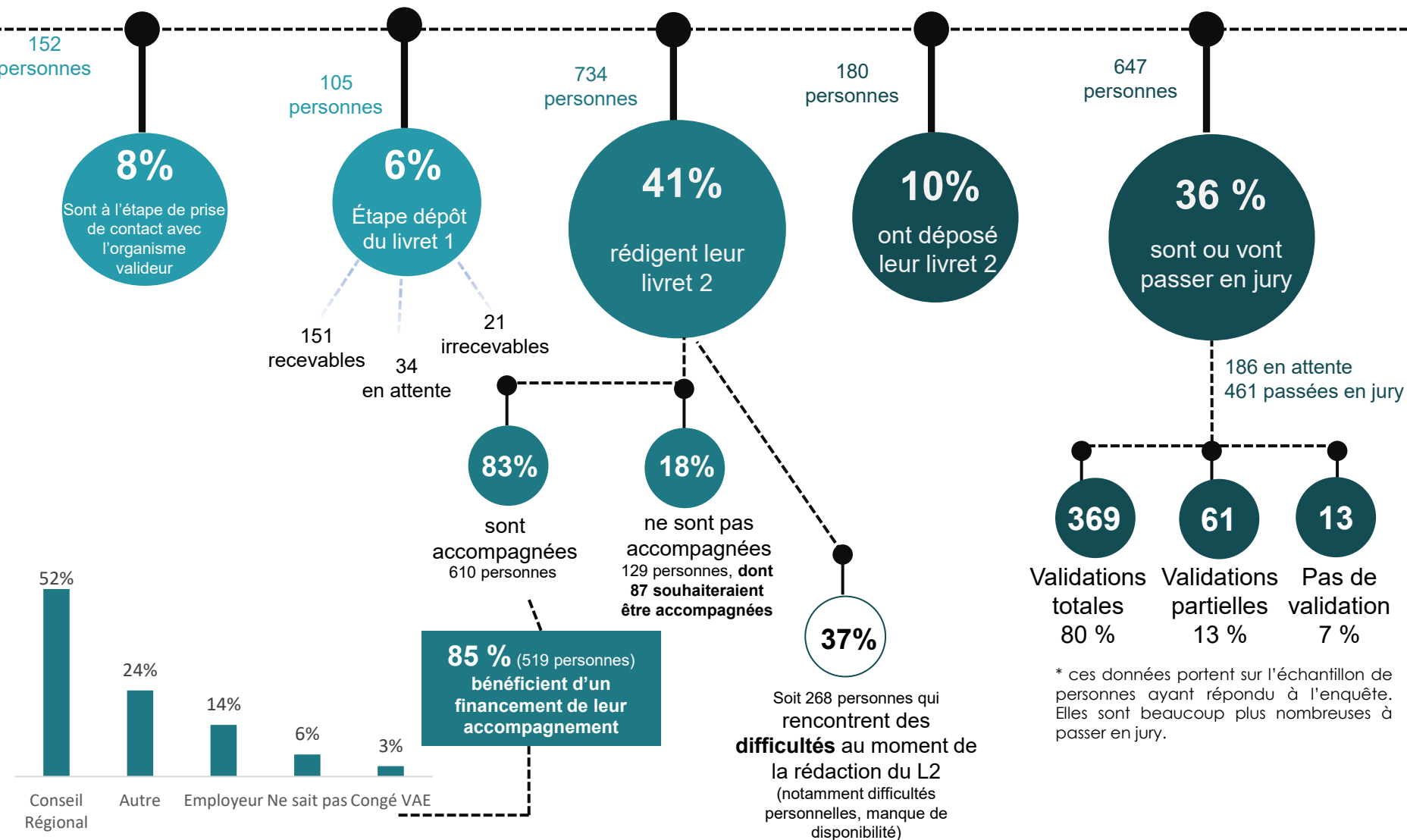
45 ans et +
39 %

Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation 12 mois après un entretien conseil VAE en PRC des répondants ayant poursuivi leur démarche VAE

- 2 832 répondants à l'enquête de suivi, 12 mois après un entretien PRC
- 64 % (1 802) poursuivent leur démarche 12 mois après leur entretien conseil, parmi eux...



* ces données portent sur l'échantillon de personnes ayant répondu à l'enquête. Elles sont beaucoup plus nombreuses à passer en jury.

Zoom sur les 736 personnes enquêtées passées en jury après leur entretien conseil (tous types de suivis depuis 2017)



Parmi les **577 personnes** ayant obtenu une **validation totale** (78 %), cette validation leur a permis (plusieurs réponses possibles) :

- La **reconnaissance de leur niveau de compétences** (33 %).
- D'obtenir une **satisfaction personnelle** (28 %).
- Trouver un emploi (6 %).
- Conserver un emploi (4 %).



Parmi les **109 personnes** ayant obtenu une **validation partielle** (15 %) :

- Cette validation a permis à 29 % d'entre elles de retravailler leur dossier de validation (livret 2) et **15 % d'effectuer une formation complémentaire**.
- **Pour 100 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.**
- **57** d'entre elles ont validé plus de la **moitié des modules** et 34 entre un tiers et la moitié.
- **71 ont obtenu des préconisations claires** pour la suite de leurs parcours (les 38 autres n'ayant reçus aucune préconisation ou pas suffisamment claires).



Parmi les **50 personnes** ayant obtenu un **refus de validation** :

- 12 d'entre elles ne savent pas encore quoi faire, 11 ne feront rien et 9 ont recommencé intégralement la démarche VAE sur la même certification.
- **26 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**

Parcours des 1 350 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivis à 3 et 12 mois*

Situation à 3 mois

Parmi les 1 347 personnes ayant poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien

Situation à 12 mois

1 116 ont également continué à 12 mois (83 %)

198 avaient stoppé la démarche à 12 mois (17 %)



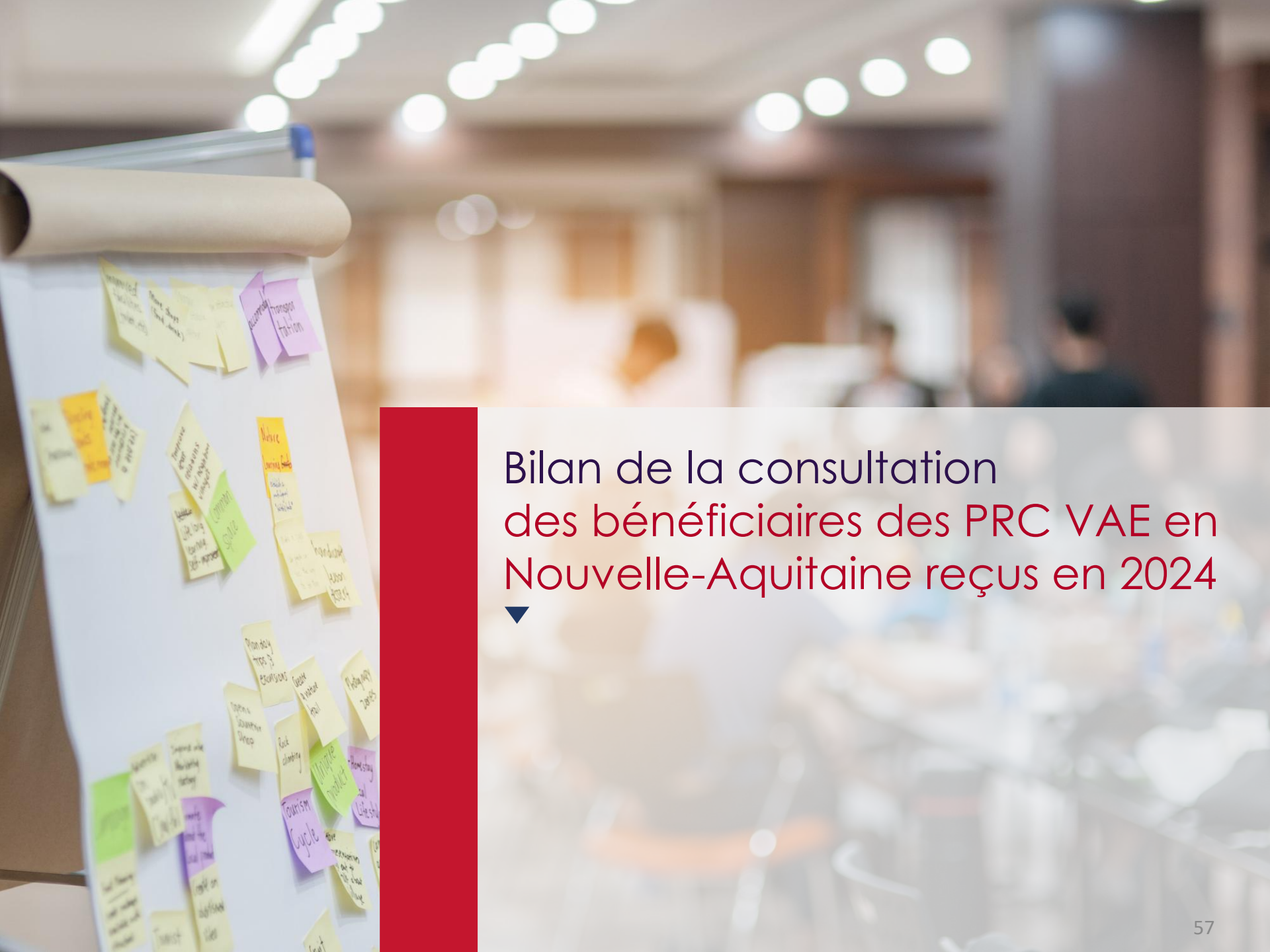
A noter :

12 mois après leur entretien, près de **74 % des personnes ont engagé la même certification qu'une de celles envisagées à 3 mois.**

Evolution des situations des personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 12 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 12 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	25 %	5 %
Demande de validation (livret 1) déposée	24 %	4 %
Rédaction du livret 2	44 %	34 %
Livret 2 déposé	1 %	9 %
Passage en jury prévu	2 %	9 %
Passage en jury réalisé	1 %	22 %
Non renseigné	2 %	16 %
Total général	100 %	100 %

*Le suivi à 6 mois n'a pas été pris en compte en raison d'un effectif insuffisant.



Bilan de la consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine reçus en 2024





Depuis 2019, dans l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE.

Via les questionnaires de suivi de parcours VAE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine interroge l'ensemble des candidats reçus pour un entretien conseil (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 , M-6 ou M-12).

Il s'agit ici des **1 738 bénéficiaires d'un PRC ayant répondu à l'enquête en 2024** (ils étaient 1653 répondants en 2023).

91 % des usagers satisfaits du service offert par les PRC néo-aquitains,  -2 points par rapport à 2023, dont 53 % très satisfaits (56 % en 2023).



La prise de RDV

98%

des usagers interrogés la trouve **simple et rapide**

→ stable



L'accessibilité

97 %

des usagers trouvent le **lieu de RDV adapté**

↘ - 1 point



Les conditions d'accueil

98 %

des usagers sont satisfaits des **conditions d'accueil**

↘ - 1 point



La proximité du lieu de RDV

87 %

des usagers estiment les **lieux suffisamment proches** de leur domicile/lieu de travail

↘ - 2 points



L'accès aux coordonnées

93 %

des usagers sont **satisfaits des informations affichées**

→ stable

Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Avoir une meilleure information sur
les **différentes étapes** de la VAE

93 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ Stable par rapport à l'enquête 2023

Obtenir des **informations claires et adaptées** à leurs situations

94 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 21 % plutôt oui)



→ - 1 point

Analyser les **attentes, objectifs et la stratégie** à adopter

93 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 23 % plutôt oui)



→ - 1 point



Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Identifier la ou les **certifications** adaptées(s) à leurs expériences

91 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



→ - 1 point

Identifier le **financement** adapté à leurs situations

88 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)



→ - 3 points

Prendre une **décision**

77 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ - 5 points

Faciliter les **prises en relation** utiles à leurs projets

84 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 22 % plutôt oui)



→ - 3 points

Entrer en relation avec les **organismes accompagnateurs**

81 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 27 % plutôt oui)



→ - 4 points





L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi



La **Région finance l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi*** qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience réalisé par des organismes labellisés Qualiopi pour apporter une aide méthodologique, élaborer le dossier de validation, préparer l'entretien avec le jury et si besoin soutenir le candidat en post-jury après une validation partielle ou nulle.

En amont, le candidat doit être reçu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend **2 phases** :

Phase 1 :

- L'accompagnement du candidat au montage du dossier :

phase d'élaboration du dossier de validation, où l'accompagnateur guide le candidat de façon claire, détaillée et précise les attendus du référentiel de la certification visée.

- La préparation à l'entretien du candidat avec le jury :

organisée dans les 2 mois précédant le passage du candidat en jury.

Phase 2 :

En cas de validation partielle ou d'échec, l'accompagnement pourra se poursuivre par :

- un entretien post jury en présence du conseiller PRC et de l'accompagnateur afin de faire un point d'étape et de déterminer la suite du parcours,
- un éventuel accompagnement complémentaire du candidat s'il souhaite relancer son parcours VAE : pour réécrire le dossier, préparer un nouvel entretien,... et permettre au candidat d'être prêt à se représenter devant le jury.

Montant

- Le montant de l'aide accordée par la Région est plafonné à 2 400 euros par certification visée pour un parcours complet dont :

- 1 800 euros maximum pour l'accompagnement jusqu'au jury (phase 1)
- 600 euros maximum pour l'accompagnement post jury (phase 2)

- L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/vae-accompagnement-de-la-validation-des-acquis-de-l'experience>

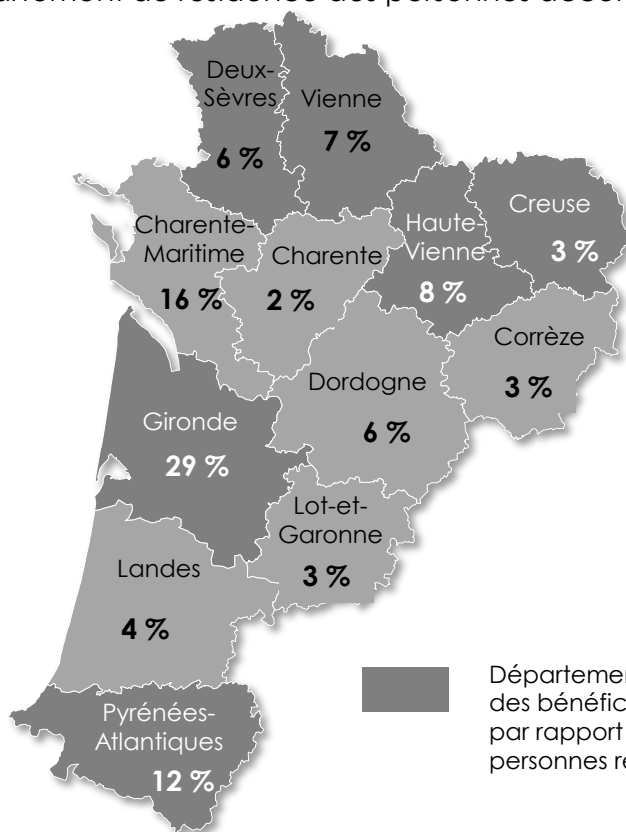
** Demandeur d'emploi indemnisé ou non par France Travail, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique, salarié en congé parental ou personne détenue en établissement pénitentiaire en Nouvelle-Aquitaine.*

En 2024 : près de 180 personnes accompagnées (prescription par un PRC et financement par la Région Nouvelle-Aquitaine)

178 personnes ont débuté un accompagnement en 2024 (aides individuelles)

soit 10 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif * (18 % en 2023).

Département de résidence des personnes accompagnées



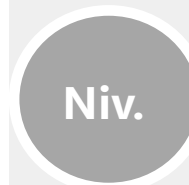
Départements dans lesquels la part des bénéficiaires est sur-représentée par rapport à la répartition des personnes reçues en PRC



60 %



45 ans et +



30 % de **niveau Bac** et 35 % de niveau **inférieur ou égal au CAP-BEP**



Demandeurs d'emploi indemnisés



18 %

Issus du secteur Santé-social



36 %

accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale

* 10 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif : il ne s'agit pas de 10 % des 3 939 personnes reçues en PRC en 2024, mais du nombre de personnes reçues en PRC, avec un statut demandeur d'emploi ou bénévole en statut principal ou secondaire (soit 1 733 personnes), rapporté aux nb. de candidats accompagnés sur cette même année.

Objectifs des personnes accompagnées en 2024



Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées (40 %).



Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la **recherche d'emploi** (29 %).



Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent des **certifications de niveau Bac et infra** (54 %), de niveau 5 (Bac +2) pour 12 % et de niveau 6 (Bac + 3 et 4) pour 24 %.

-> **79 %** ont **engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC**.
Pour les autres, la très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation.



TOP 5 des certifications préparées par les candidats accompagnés

- 1 Diplôme d'État d'aide-soignant (6 %)
- 2 CAP accompagnant éducatif petite enfance (5 %)
- 3 Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (5 %)

- 4 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (4 %)
- 5 Diplôme d'État de moniteur éducateur (3 %)

La poursuite des démarches VAE des personnes accompagnées

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3, 6 et 12 mois**

Poursuite de la démarche VAE **3 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *

97 %

Personnes non accompagnées

55 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 52 %.

Poursuite de la démarche VAE **6 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *

97 %

Personnes non accompagnées

59 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 56 %.

Poursuite de la démarche VAE **12 mois** après un entretien conseil

Personnes accompagnées *

94 %

Personnes non accompagnées

52 %

Personnes non accompagnées avec le statut demandeur d'emploi : 40 %.



Pour rappel :

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour **61 % leur démarche VAE 3 mois** après un entretien conseil.

Ils sont **66 % à 6 mois** et **64 % à 12 mois**.

* Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3, 6 et 12 mois (date de prescription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi) **sur l'ensemble des données disponibles et pas uniquement l'année civile 2024.**



POUR ALLER PLUS LOIN....

LES RESSOURCES DISPONIBLES

Vous trouverez l'ensemble des études détaillées (Tableaux de bord) et des synthèses (CSE) sur notre site internet

Rubrique formation/VAE, page Observatoire régional de la VAE :

https://www.cap-metiers.pro/pages/525/Observatoire_regional_VAE.aspx



Nos adresses

Siège social

Centre régional Vincent Merle
102 av de Canéjan
33600 Pessac

Site La Rochelle

88 rue de Bel-Air
17044 La Rochelle

Site Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges

Site Poitiers

Tour Toumaï
60 bd du Grand
Cerf
86000 Poitiers

Nos sites internet

cap-metiers.pro | cap-metiers.fr



@capmetiers